

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

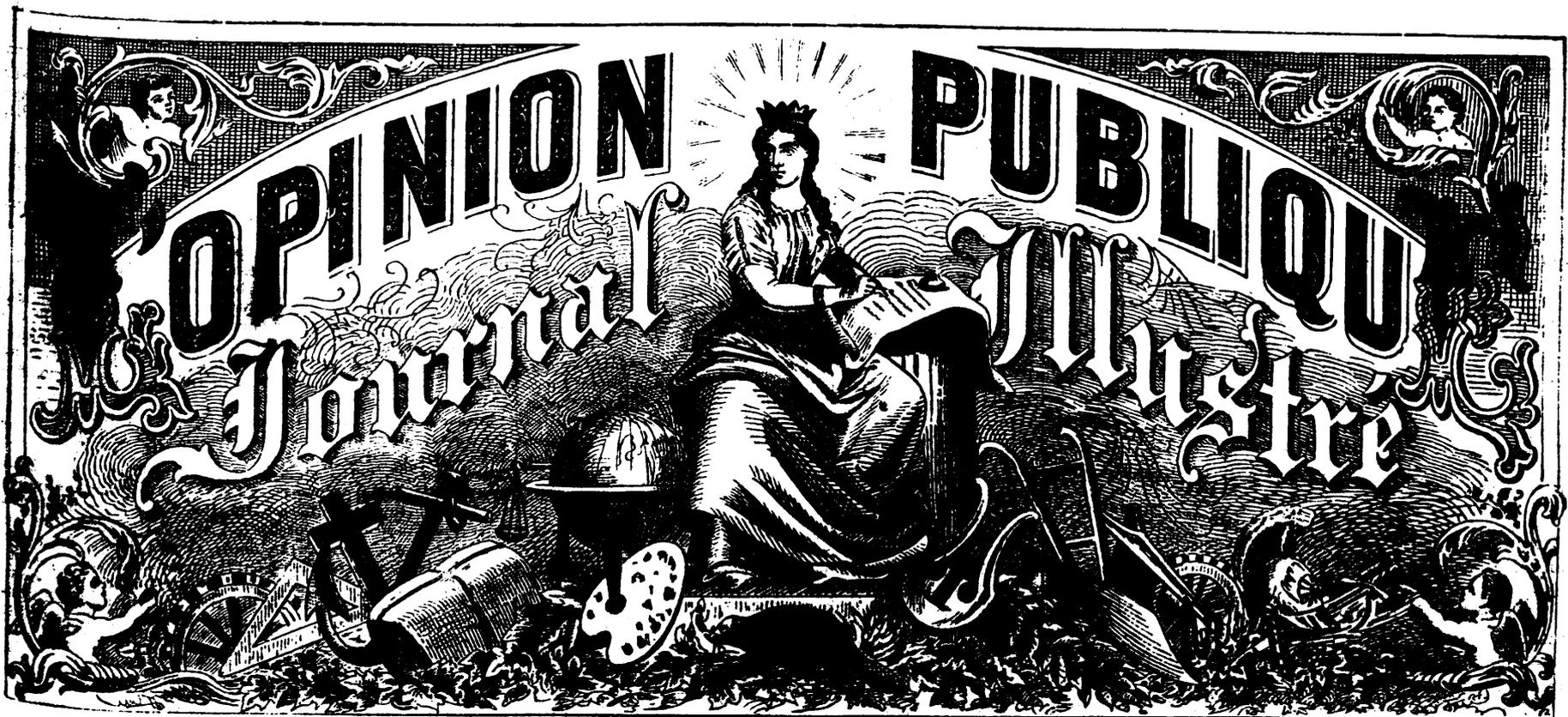
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:



VOL. I.—No. 9.

MONTREAL, SAMEDI, 5 MARS, 1870.

{ ABONNEMENT \$2 50.
{ PAR NUMERO 5 CENTS.

L'OPINION PUBLIQUE.

VENDREDI, 4 MARS, 1870.

Nous avons dit que les canadiens-français devaient conserver et propager leur langue et les institutions religieuses et nationales qu'ils tiennent de la France, pour être dignes de leur noble origine et répondre aux vues de la Providence. Or, c'est par les lettres que se fait surtout cette œuvre de conservation et de propagation; c'est par la littérature qu'un peuple fait sentir l'influence de son génie, de sa nationalité, et transmet son nom à la postérité.

Inutile ici de me faire l'écho de tous les siècles et de tous les peuples, de rappeler le souvenir de Rome et d'Athènes, pour constater une vérité si évidente.

Qu'il me suffise de nommer la France!

La France, n'est-ce pas à ses savants, à ses poètes et à ses orateurs qu'elle doit l'empire intellectuel du monde et l'expansion de son génie et de son caractère national?

Quand la France parle, l'univers écoute et recueille avec respect ses paroles, ses magnifiques accents.

La France est le Parnasse de l'Europe, le jardin littéraire où toutes les nations sont heureuses de cueillir les fleurs les plus fraîches, les plus exquises de l'intelligence humaine; son souffle répand sur le monde une chaleur vivifiante qui fait germer les grandes pensées, les sentiments généreux. La poésie a implanté la civilisation française dans les pays où les balles avaient déchiré son drapeau et décimé ses héroïques bataillons.

Sur ce continent d'Amérique, dont la race anglo-saxonne a fait un immense comptoir et le théâtre de son activité et de son ardeur pour le développement des intérêts matériels, nous ne pourrions attirer l'attention du monde qu'en remplissant par l'expansion de nos nobles institutions la mission civilisatrice que Dieu semble nous avoir destinée.

M. Rameau, cet écrivain distingué, qui a laissé de profonds souvenirs au Canada, affirme avec une grande énergie dans ses écrits, l'opinion que nous sommes appelés à exercer une action salutaire sur la civilisation en Amérique par le culte de la poésie et des beaux arts, et que nos aptitudes et notre tournure d'esprit nous rendent propres à cette mission.

J'ai dit, déjà, que français par l'origine, nous l'étions aussi par le caractère et les aptitudes intellectuelles; sur ce terrain du moins nous avons le droit de porter la tête haute et d'affirmer notre égalité, notre supériorité même, en face des autres races. Elles ne peuvent, elles-mêmes, s'empêcher de constater nos dispositions pour les opérations de l'esprit, et d'applaudir à nos succès littéraires et oratoires.

Du moment que les canadiens français purent goûter à l'arbre de la science, dont pendant si longtemps on les avait tenus éloignés, ils déploierent dans les joutes parlementaires et littéraires de brillantes facultés.

On retrouve dans leurs discours et leurs écrits la vivacité de sentiment et l'élevation de pensée qui caractérisent les écrivains français.

Au barreau, à la tribune et dans les professions libérales, dans toutes les branches où le succès et la supériorité dépendent des facultés intellectuelles et morales, nous figurons au premier rang.

Les essais poétiques publiés dans nos revues et nos

journaux depuis vingt-cinq ans ont révélé des talents qui, sous un ciel plus clément, se seraient élevés à une hauteur considérable.

Comment se fait-il donc que tous ces talents n'aient encore produit aucune œuvre durable, et que les richesses de notre histoire soient restées, comme celles de notre sol, improductives?

La raison est toujours la même, la pauvreté!

Il n'y a point de carrière, point d'avenir pour l'homme de lettres en Canada; le talent poétique y est presque déplacé; les muses n'élisent pas domicile dans un pays où elles ne trouvent ni gloire ni fortune.

Une seule voie s'offre ici aux aspirations de la jeunesse et à ses besoins d'existence, c'est celle des professions libérales où elle se jette péle-mêle sans égard pour les exigences du talent et la diversité des aptitudes.

Bienheureux ceux qui, sur le grand nombre, viennent à bout de s'y créer un avenir; les autres vont s'oublier et se faire oublier dans les bureaux publics ou partent pour les Etats-Unis.

Il faudrait des Mécènes à ces talents que la pauvreté condamne à étouffer le germe poétique dont Dieu avait orné leur âme. Or, nous n'en avons pas, la fortune, le goût des lettres et la générosité qui font ces hommes précieux, manquent à notre société. Il faut, pour comprendre toute la portée de l'encouragement donné aux lettres dans un pays, un développement intellectuel et une élévation d'idées que nous ne possédons pas encore.

Que dis-je? Au lieu d'encouragements on n'a bien souvent que des préjugés, j'oserais dire du mépris pour ces âmes d'élite qui planent au-dessus des choses de la terre à laquelle les intérêts purement matériels semblent clouer les autres hommes.

Aussi que de talents perdus! Que d'existences flétries qui auraient fait la gloire du Canada Français, et porté son nom et son influence chez les nations étrangères!

Combien qui ont brisé leurs ailes de désespoir et qui auraient pu dire, comme André Chénier, en se frappant le front:—il y avait pourtant quelque chose là.

Inutile d'insister davantage sur ce pénible sujet.

Notre pensée est claire: l'accomplissement de cette mission civilisatrice qui semble nous être dévolue dépend de notre prospérité matérielle; nous aurons des écrivains et des poètes dignes de notre origine, lorsque nous pourrons les faire vivre.

L. O. DAVID.

Notre collecteur doit commencer à faire la collection. Nous espérons que nos abonnés le recevront avec résignation et même avec plaisir. Qu'ils veuillent bien songer aux sacrifices qu'il nous a fallu faire pour établir notre journal et ils s'empresseront de payer la faible somme qu'on leur demandera. L'existence de notre journal doit intéresser tous ceux qui ont à cœur le succès d'une entreprise nationale.

Nous savons que beaucoup d'erreurs et d'omissions ont été faites dans la distribution de notre journal, mais nous espérons en avoir fini avec toutes ces misères auxquelles la Presse ne peut échapper; et nous osons nous flatter que *L'Opinion Publique* sera plus digne que par le passé de l'encouragement et des sympathies du public.

La planche représentant St. Malo en 1631, est extraite du Dictionnaire généalogique de M. l'abbé Tanguay.

NOUVELLES DE LA RIVIERE ROUGE.

Nos lecteurs savent que les métis anglais et français de la Rivière Rouge ont tenu une convention dans le but de s'entendre sur la conduite qu'ils avaient à tenir à l'égard du gouvernement canadien. La diversité d'intérêts, de races et de religion, a produit des séances orageuses. Les représentants des métis anglais étaient venus à la convention avec des dispositions plus ou moins hostiles au gouvernement provisoire et à l'influence de Riel et du parti français. Leur chef, M. J. Ross, paraissait avoir dans le commencement peu d'estime pour l'autorité du gouvernement de Riel; mais Riel est sorti, paraît-il, plus fort que jamais des épreuves et des difficultés qu'on lui a suscitées. Voici certains détails intéressants fournis par un correspondant du *Courrier de St. Hyacinthe*.

M. Riel n'est plus le simple secrétaire, c'est le chef de la nation, qui le reconnaît comme tel. Aussi M. Ross, le sent bien, et comprend la supériorité du Président du gouvernement. Il sent que s'il est là, dans cette convention, ainsi que les députés anglais, c'est par une faveur du gouvernement provisoire, qui désire l'union des deux peuples. Ce Monsieur, est doué de beaux talents; à une parole facile et éloquente, il joint une connaissance approfondie de la politique et de l'histoire, aussi les députés anglais lui passent-ils les boulets que de temps en temps ils cherchent à lancer sur le gouvernement provisoire.

Maintenant que vous avez fait un peu connaissance avec le parti de la droite, jetez les yeux de l'autre côté de la salle. Là se trouvent les députés Métis. Vous les reconnaîtrez facilement à leur air content et satisfait.

Mais celui qui attire tous les regards c'est M. Riel, qui, assis en face du Président de l'assemblée, semble maintenant tenir dans ses mains les destinées de la Rivière-Rouge. Depuis le commencement des séances, il soutient un feu roulant continu d'altercations, de demandes, auxquelles il répond toujours avec une présence d'esprit remarquable. Tant que la discussion est calme, sa parole est tranquille, mais toujours claire, correcte, sa physionomie est douce et souriante, mais vient-on à insinuer des accusations contre le gouvernement, ou parler du Conseil d'Assiniboine que plusieurs députés anglais voudraient faire sortir d'outre-tombe, ou, semble-t-on vouloir imposer des lois au gouvernement, alors sa physionomie s'illumine, sa tête se redresse, ses yeux brillent, sa parole devient forte, ardente, et pleine d'ironie qu'il manie avec un propos admirable. Aussi, est-il toujours écouté avec la plus scrupuleuse attention.

À côté de M. Riel, est assis un homme à figure douce, aux manières nobles et engageantes. A ses traits seuls, vous reconnaîtrez en lui un enfant de la Verte Erin. C'est M. O'Donahue qui consacre à la cause des métis, une intelligence cultivée et de beaux talents oratoires. Je ne vous parlerai point de Monsieur Black, président de la convention, c'est la dignité même. Cependant, il paraît trouver les heures longues, en présence de M. Riel qui assis à l'autre extrémité de la table, suit tous les arguments, toutes les paroles de cette homme, voué aux intérêts de la compagnie.

Les propositions discutées et adoptées par la convention seront bientôt soumises au gouvernement canadien qui paraît décidé à faire droit aux réclamations des habitants de la Rivière-Rouge.

La convention avant de s'ajourner a confirmé la nomination de Riel comme Président du gouvernement, et M. Ross a été élu Juge en Chef.

Deux désastres maritimes viennent encore de plonger dans le deuil un grand nombre de familles américaines.

Les steamers appelés *Emma* et *Oneida*, sont péris avec la plupart des passagers, au nombre de 200, qui étaient à bord et qui furent brûlés ou noyés.

La frayeur, le découragement et l'égoïsme ont dans ce cas, comme dans tous les autres, produit les résultats les plus funestes. Chacun, en voulant se sauver le premier, s'est perdu et a perdu les autres.

Nous espérons que notre ami, M. Turgeon, voudra bien continuer de nous envoyer de charmantes épitres comme celle d'aujourd'hui.

M. S. Rivard a été élu pour le quartier St. Jacques au Conseil de Ville par une majorité de 312: M. Desmarreau, pour le quartier Ste. Marie, par 86, et M. Nelson, pour le quartier Ouest, par 20.

Un riche fermier américain de Cincinnati, vient d'être victime d'un terrible incendie. Il avait des étables immenses contenant deux cents tonnes de foin, 121 vaches à lait, 14 mules remarquables, 15 veaux, des taureaux de \$2,000 chaque, des chevaux et des poulines de première qualité. Tout a été consumé; les animaux à l'exception de quatre ou cinq ont été rôtis vivants.

On peut s'imaginer tout ce que cette scène devait avoir de pénible.

Pour expliquer ce qui suit, nous devons dire que notre ami, M. Sicotte, est obligé, pour faire le Cadastre, de coter chaque propriété.

L'autre jour il rencontre M. le juge C***, qui lui demande :

—Eh ! bien, monsieur, combien avez-vous de cotes maintenant ?

—Toujours six, monsieur, répond tranquillement notre ami.

La célèbre cause de Lemoine et Lionnais est à se plaider en ce moment devant la Cour d'Appel.

M. Barnard, avocat de Lemoine, a commencé à parler, mardi, vers une heure de l'après-midi. Lorsque l'habile et loquace avocat a pris la parole, un de ses confrères qui était là dit en soupirant—c'est la neuvaine qui commence !—Vous devriez dire, le jubilé, dit un troisième, puisque notre ami Piché doit lui répondre.

On dit que lorsque M. le Juge en Chef Duval entendit appeler les noms des deux savants avocats dans la même cause, il récita tout bas le *Veni Creator* pour obtenir la patience et la grâce de voir clair au milieu des brouillards et des nuages qui allaient fondre sur lui.

Un américain *trop entreprenant* vient de mettre la main sur quelques milliers de piastres en fondant une espèce de mormonisme.

Il avait déjà gagné à la religion une vingtaine de jeunes filles et de femmes, dont quelques unes avaient laissé leurs maris et leurs enfants pour le suivre. Les amis de l'une de ces femmes, dont la famille est à Montréal, font des efforts en ce moment pour la ramener à de meilleurs sentiments. Il est bon d'être entreprenant et industriel, mais il y a de limites.

Que les américains viennent exploiter nos pouvoirs d'eau, tant mieux ! Mais qu'ils transportent le théâtre de leurs opérations commerciales jusque dans nos ménages... c'est trop fort ! Ce serait une terrible annexion que celle-là !—Nous ne croyons pas que la doctrine Munroe aille, si loin que ça. Il faut avouer que ce moyen de la mettre en pratique serait pire que l'abolition du traité de Réciprocité.

Nous voulons bien croire que le gouvernement américain est pour rien dans cette affaire.

ÉPITRE A L'OPINION PUBLIQUE.

A Monsieur L. O. DAVID,

Éditeur Propriétaire de *L'Opinion Publique*.

Quoi, mon cher ami, vous êtes éditeur-propriétaire d'un beau journal illustré, publiant, dites-vous, à trois ou quatre mille exemplaires, et ce à Montréal ? Je ne vous crois pas : c'est de la fable, c'est une de vos illusions, comme celle que vous caressiez avec tant de bonheur lorsque les électeurs d'Hochelaga ont profité de leur indépendance pour ne pas vous élire. Et cependant c'est bien vrai, il me faut l'admettre, car je vois là épars sur mes tablettes plusieurs numéros de *L'Opinion Publique*, de ce journal dont la naissance et la vie me surprennent tant, et dont le nom, je pourrais ajouter, me renverserait, si depuis longtemps votre co-propriétaire et associé, votre ami et le mien, enfin, monsieur Mousseau, qui a dû baptiser, à coup sûr, cette feuille surprenante, ne m'avait depuis que je le connais, et c'est de longtemps, habitué à d'aussi audacieuses prétentions ?

Admettez-le, avec moi, n'est-il pas un peu prétentieux votre titre ? quoi, vous oseriez dire qu'enfin vous auriez forgé d'assez fortes chaînes pour retenir ce nouveau *Protée*, que l'on appelle *L'Opinion Publique* ? quoi, vous prétendriez enchaîner dans les colonnes d'une gazette cette multiplicité d'idées, cette *varia* d'opinions qui s'arrachent et se divisent tous les sujets ?... Oh, mon cher ami, je le vois, le titre de votre feuille est tout de fantaisie, et son parrain est tout bonnement un farceur.

Voilà pour le titre de votre journal, mais que dire de sa naissance et de sa vie ? Longtemps je me suis interrogé, en vain je me suis soumis ce problème. A moi, vieux guerrier, qui ai déjà présidé à la naissance et à la mort de tant de journaux, confessez que j'avais tout au moins le droit d'être étonné à l'apparition du premier numéro de *L'Opinion Publique*, et de ne pas être moins surpris à la réception du deuxième, troisième, etc.

Mais enfin, comme l'Evêque de T. R., je me soumetts aux faits accomplis, et je proclame que *L'Opinion Publique* est

fondée, que le cheval est sur ses pattes et qu'il semble avoir de bons jarrets. Mais prenez garde, cher ami, aux *écarts* ; j'en ai trop tué et vu tomber sous moi, pour ne pas vous donner ce conseil.

Je reconnais avec vous que vous n'avez rien à redouter du côté des exigences matérielles de votre journal, que votre Mécanisme est aussi libéral et intelligent que généreux, ce n'est donc que sur le chemin à suivre que j'appelle votre attention. Mais, quoique vous soyez membre, et encore un des plus éminents, de l'Institut-Canadien-Français, j'ai confiance en vous. Je me garderai bien de vous dicter le programme que j'aimerais à vous voir suivre, car ce serait inutile. Je sais que vous ferez quand même à votre tête, je m'empresse en conséquence de changer de sujet.

Nous voilà, il est vrai, en plein carême ; les derniers feux des fêtes viennent de s'éteindre, tous les celliers sont fermés, ne serait-il pas opportun alors de faire une toute petite revue des joies du carnaval, en démontrant toute la vanité ? Ce petit genre sermon n'irait pas mal à *L'Opinion Publique*, veuillez croire ; au Canada, surtout en ce saint temps, il faut toujours paraître de mœurs plus sévères qu'on ne l'est : je ne sais, mais notre population me fait croire qu'elle aime le faux bijou, qu'elle est passionnée pour l'imitation, et Dieu ! pourtant, quelle différence entre le faux et le vrai dévot ?

Ce dernier carnaval a été suffisamment gai chez nos compatriotes ; entraînés par l'exemple du *West-End*, ils se sont mis dans les frais. Il en a beaucoup coûté à quelques-uns, mais l'amour-propre l'a emporté.

Je ne vous parlerai pas, cher ami, des danses qui s'y sont dansées. Non, ne publions pas le scandale, c'est mauvais genre. Au reste, nos plus aimables valseuses, les reines des *danses vives*, viennent de substituer sur leurs fronts, à la poudre de vie, à la fleur étoilée, la cendre des tombeaux, et pourquoi sans but, irions-nous raviver dans ces cœurs les remords cuisants du passé ? Nos gracieuses repenties ont donc reçu leur pardon : passons.

Le carnaval, comme d'habitude, a vu ses mariages. Le Barreau, vantons-nous en de suite, a fourni sa large part des nouveaux maris. On s'amende au Palais, c'est sûr.

Le mariage, voilà une question sérieuse : si je ne craignais pas que vous publiez tout ce que je vous écris, je vous ferais bien part de mes idées, je vous communiquerais bien toutes mes théories sur cette matière, mais je n'oserais. Je me contente de vous rappeler ce que vous-même avez si bien mis en pratique, que le moyen le plus certain d'être heureux, c'est de bien se convaincre que la vertu est le trésor le plus durable. Tous nos confrères ont semblé vouloir nous prouver qu'ils partageaient cette idée par leur choix judicieux.

Entre nous, cher ami David, je puis ajouter qu'il y a cependant quelque chose qui me peine dans les unions contractées depuis ces cinq dernières années par mes compatriotes canadiens-français. On a beaucoup trop épousé chez les anglais. Je ne veux pas discuter le mérite, la grâce de ces dames, encore moins les mettre en doute. Seulement, j'observe que c'est un tort, sinon un mal. En dehors de toute considération nationale et religieuse, j'ai toujours cru et je crois encore qu'il y a bien assez d'ennuis inhérents dans le mariage, même lorsqu'il est formé dans des conditions parfaitement homogènes, sans y ajouter encore les difficultés qui doivent nécessairement surgir de la différence de langage et de religion entre les conjoints.

Ceci au reste ne me regarde pas. Et puis, sur cette question surtout, la pratique se moque tant de la théorie.

Toutefois, j'ai fait l'observation, et je la crois juste. Pourquoi nos jeunes gens en sont-ils arrivés là ? Serait-ce pour se venger des dédains qu'ils ont subis de la part de nos jeunes filles attaquées de la *fièvre rouge*, c'est bien possible.

C'est bien, que nos amis nous vengent, mais que le plaisir de la vengeance, (plaisir des Dieux) ne leur fasse pas perdre de vue qu'aussi longtemps que l'élément français a dominé à Montréal, et cela c'est du temps de nos pères, la femme prenait en même temps que mari, langage, habitude, mœurs et religion. En est-il encore de même aujourd'hui, qu'en pensez-vous ?

Mon Dieu, je ne suis pas bigot ; il me semble que je n'ai pas besoin de me défendre de cela ; j'espère même être cru sur parole. Eh bien, je vous assure, cependant, qu'il serait bon de faire entendre sur cette matière, le "prenez garde" prophétique à notre jeunesse. Je vous laisse cette tâche. Je vous ai déjà écrit trop longuement.

Bien à vous,
J. O. TURGEON.

UN CHAPITRE SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Il se fait plus de figures de rhétorique en un seul jour d'élection municipale que dans vingt séances d'une académie quelconque, fut-ce même celle de France.

La langue française s'y enrichit d'épithètes, d'expressions tellement neuves et hardies, que Bescherelle les entendant, serait tenté de recommencer son Dictionnaire.

Parcourez de long en large pendant trois mois les rues de Montréal, et je vous défie d'y rencontrer autant de types dignes d'inspirer le crayon d'un Gavarni, de costumes et de figures propres à habiller les yeux d'un Callot, qu'il ne s'en trouve aux abords du marché Bonsecours, une journée de votation.

Jamais collection aussi complète ne peut s'étaler aux regards du connaisseur.

Vous n'avez qu'à étendre la main et vous touchez de suite à des tableaux d'un fini, d'une originalité saisissante.

C'est qu'en effet, le 24 février de chaque année est une date qui fait époque dans la vie d'un électeur.

Depuis longtemps il y pense, il la désire, et la joie au cœur il voit arriver ce temps heureux, unique dans l'année, où il règne en souverain.

Au mois de janvier personne n'y pensait, mais en février, il faut compter avec lui, c'est une autorité.

Il le sait, voyez comme il se renforce dans sa dignité quand les candidats l'abordent poliment le chapeau sous le bras, le sourire sur les lèvres et quelquefois la bourse à la main.

Toisant d'un œil fier et dédaigneux les futurs conseillers qui sont venus solliciter l'influence de son vote, il leur fait réponse que son opinion (remarquez bien ce mot), n'est pas encore formée, qu'il réfléchira, et peut-être se décidera-t-il à jeter son bulletin dans l'urne électorale.

Alors on le dorlotte, on le minaude, on le caresse, quoi, on n'en ferait pas autant pour une poupée vivante.

Il y a chez les candidats assaut de prévenances, de délicatesses et de promesses.

Les enfants passent dans les bras de l'un et de l'autre, rece-

vant un orage de baisers significatifs, les yeux sont fixés sur la mère, qui paraît accueillir favorablement cet hommage rendu à la beauté de sa progéniture, mais le père de famille, le votant, demeure impassible.

Un moment il a paru céder devant les arguments brillants de l'un, mais un coup-d'œil significatif que lui a lancé l'autre, le fait renfermer dans un mutisme complet.

Partagés entre la crainte et l'espérance, les deux rivaux quittent le seuil de sa maison, comptant sur les circonstances, qui assez souvent modifient les positions.

Ce n'est pas que très souvent l'électeur n'ait un penchant prononcé pour l'un de ceux qui briguent les suffrages, mais sa nature en ces jours devient tyrannique, et il est bien aise d'exercer une petite vengeance contre ceux qui, avides d'honneurs mondains, ont besoin de son concours pour les savourer.

En effet, voyez-le un premier jour de votation. Il est au milieu d'un groupe qui discute le mérite intrinsèque et extrinsèque des deux candidats en lutte.

Si par un hasard *extraordinaire* vous êtes devenu l'homme de son choix, gare à ceux qui ne partagent pas son opinion sur votre compte.

Les amis de votre adversaire vous habilleront-ils d'injures des pieds à la tête, par contre, votre partisan, moins charitable, plus inhumain, déshabillera votre rival d'une façon indécente, sans égard au froid rigoureux qui vous assiege de tous côtés.

Essayez-t-on de mettre en doute vos capacités, de ternir votre réputation, en un clin-d'œil il fouille dans le passé, scrute les actes, discute les paroles de votre opposant, et de cette source plus ou moins véridique, il fait jaillir un flot d'arguments qui décontenançant, assomment ses amis de la veille, ses ennemis d'aujourd'hui.

Vous avez pour vous un auxiliaire précieux, un aide indispensable, qui frappe d'estoc et de taille pour votre cause, grâce à une *vieille recette*, toujours nouvelle cependant en pareille circonstance, que vous avez mise en pratique.

L'électeur indécis il y a quinze jours, est devenu votre ami, bien plus il s'est fait, pour le triomphe de votre candidature, *cabaleur*.

Cabaleur, voilà un homme précieux dans une lutte municipale, la *cabale*, élément nécessaire d'une élection.

Aussi les cabaleurs se comptent-ils ? Que de rusés, de roueries, quelle adresse dans le métier, c'est à ne pas y croire.

J'en connais qui rendraient des points au plus fin diplomate.

Tout le monde n'atteint pas cette perfection, et je reconnais trois classes de cabaleurs que je divise ainsi : 1o. les maîtres ; 2o. les compagnons ; 3o. les apprentis.

Le *maître cabaleur* est ordinairement un homme jouissant d'une certaine influence dans son quartier. Ses voisins le consultent souvent et sa décision a force de loi.

Habitué à la lutte, il connaît toutes les ressources de ses adversaires, de même qu'il en sait toutes les faiblesses.

Le vote au scrutin secret est pour lui une vieille connaissance dont il a appris tous les rouages.

Vous le voyez à l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, c'est là qu'il a établi principalement le siège de ses opérations.

Il a un œil de lynx, et pour étudier le jeu des physionomies, c'est un *Labruère*.

D'une chambre à l'autre il circule, adressant un mot à l'un, allongeant un coup de coude à l'autre en signe de sympathie et d'amitié.

Pas un votant n'arrive sans qu'il sache ou apprenne son nom, et s'il est en doute sur ses sentiments politiques, une feuille de papier buvard, qu'il passe complaisamment, lui indique par l'empreinte qu'y a laissée la transcription du nom du candidat, quelle est l'opinion de l'électeur.

Sobre de paroles, tout entier à son ouvrage, d'une activité brûlante, le maître cabaleur, mérite à lui seul une étude.

Sous ses ordres, marchent les compagnons et les apprentis, bataillon peu nombreux, mais assez bien discipliné.

Le *compagnon* fait la *grosse ouvrage*, que l'apprenti ébauche, pour le passer aux mains du maître, qui lui donne le vernis, ce tour artistique, à lui seul particulier.

Comme dans les chasses royales, le compagnon cabaleur fait l'office de piqueur, il dépiste, relance le gibier, qui ne se doutant pas de son sort, vient tomber sous les coups du maître.

L'apprenti commence son métier par une étude sur le système de la *Telegraphie*.

Je dois dire ici, que l'on a fait un abus de ce mot, qui représente l'une des plus belles inventions du génie moderne, et il fallait tout l'esprit d'un *cabaleur* pour le mettre en application.

Prendre le bulletin d'un électeur décédé, le faire sortir de la tombe pour venir exprimer son opinion sur la valeur d'un candidat, représenter un votant absent, malade, ou insouciant, c'est là l'une des attributions de l'apprenti.

Pour remplir un pareil rôle, il faut une dose d'audace, qui dénote chez son auteur un talent, comble de promesses pour l'avenir.

A part ces trois classes, il y a bien celle des *bavards*, qui se mêlent de tout sans rien connaître, crient pour attirer l'attention, insultent ceux qui valent mieux qu'eux et dont toute l'occupation consiste à culotter les pipes, mâcher du tabac.

Leur influence est toujours nulle, et le sera jusqu'à la fin.

Dans toute élection municipale, si vous voyez à l'entour d'un candidat, quelques individus, toujours empressés d'une politesse obséquieuse, regardez un instant leur figure avinée, leur démarche chancelante, et de suite vous verrez qu'ils forment une catégorie distincte des autres.

Ils appartiennent à la *compagnie des Éponges*.

Toujours altérés, encore en nourrice, une soif inextinguible les dévore, les malins leur trouvent un air de similitude avec le tonneau des Danaïdes qui se vidait sans jamais se remplir.

Possesseur d'un flair d'une finesse extrême, vous êtes sûr, sans crainte de vous tromper, de les rencontrer au grand complet, chaque fois qu'il y a une chance pour eux, de mettre la main sur le *gibier* qu'ils affectionnent jusqu'à l'idolâtrie.

Ce sont les *sanguines* du futur conseiller, et leur sèle et le poids de leur influence varient suivant la *mesure*.

Soyez certains, que Molson n'aura jamais de partisans plus dévoués, et que l'Aqueduc leur puera infailliblement au nez.

Je ne connais guère au monde un peuple qui aime autant à parler et à entendre discourir que le peuple canadien.

C'est une passion générale, une maladie qui est passée à l'état chronique.

Des hommes, qui jusqu'à l'époque des élections municipales étaient d'une timidité désespérante, deviennent tout à coup des tribuns, des plus enragés, et les scènes de la semaine dernière l'ont amplement prouvé.

Qu'il me soit permis d'en esquisser une, à laquelle j'ai eu le bonheur d'assister et dont le mérite entre admirablement dans le cadre des idées émises sur ce chapitre de luttes électorales.

Cinq heures ne sont pas encore sonnées, déjà une foule nombreuse est rassemblée en face de l'Hôtel de Ville.

Le sujet des conversations a trait aux élections qui ont lieu dans le moment, en attendant la fermeture des Polls, où les candidats sont à jouer leur fortune.

Bientôt, cependant, un flot tumultueux débouche à travers la porte d'entrée du Marché Bonsecours; conseillers, cabaleurs, votants, hommes de police sortent pêle-mêle, se bousculent, se coudoient; mais le mouvement ne tarde pas au bout de quelques minutes à se régulariser.

Chacun prend la position qu'il juge la plus convenable et un silence solennel règne par toute l'assemblée.

Plusieurs orateurs doivent prendre la parole, c'est la rumeur qui circule depuis quelques instants.

En effet un homme d'un certain âge, s'avance près de la balustrade de la galerie, il ouvre la bouche, signe assez visible qu'il désire parler.

Messieurs, s'écrie-t-il, "je ne suis pas venu."

Quelqu'un dans la foule lui répond: "C'est pas vrai, tu mens, tu vois bien que tu es venu."

L'orateur paraît décontenancé par cette interruption à brûle-pourpoint, toutefois il répond: Mes Seigneurs, dit-il, de sa plus grosse voix.

Comme personne n'aime à voir accolée cette épithète à son nom, un orage de cris accueille ce commencement d'épique.

Notre pauvre discoureur ne se tient pas pour battu. Il veut parler, il parlera, quand même il saurait demeurer en cet endroit jusqu'à minuit, et que la perte de l'existence serait le prix de ses efforts oratoires.

Mes Seigneurs, reprend-il pour la troisième fois avec un accent déchirant. C'est vrai disent les farceurs et un tonnerre d'applaudissements répond à ce dernier cri mourant du tribun populaire.

Je demande à mon voisin le nom de cet orateur distingué. Il est assez complaisant pour me le donner, plaisir que je ne puis procurer à mes lecteurs, car c'est un nom que l'on prononce tout bas en bonne société, mais que les gamins prononcent tout haut dans les rues.

Pendant que je prenais des renseignements sur le pauvre diable grimaçant sous mes yeux, la foule toujours ingrate et capricieuse, appelait un jeune homme qui me parut être son favori, tant les gens y mettaient de chaleur et d'entraînement. Je ne sais si ce jeune homme connaissait ces vers du poète:

"La valeur dans les âmes bien nées,
N'attend pas le nombre des années."

toujours est-il que la grande voix populaire ne le trouva pas sourd à son appel.

D'un bond, il s'était placé aux côtés de l'orateur No. 1 et son apparition avait été saluée par des hurrahs frénétiques.

Bientôt un calme plat succéda à cette tempête, tous les regards furent dirigés vers le No. 2, qui, décrivant un moulinet avec ses deux bras, commença en ces termes: "Mes amis, j'ai été l'an dernier (bravo étonnant) appelé à prendre la parole, et j'ai vu (ici tout le monde ôte son chapeau) le bon-
heur de le faire."

"On dit que j'ai du front, c'est parce que j'ai un casque sans palette, si je n'avais pas de casque, si je n'avais pas de palette, je n'aurais pas de front."

L'enthousiasme du public menace un moment de couvrir la voix de l'orateur, mais il continue: "Canadiens, le sang qui coule dans vos veines ne coule pas dans les miennes, et l'année prochaine vous aurez des enfants."

A l'audition de cette phrase, chacun regarde son voisin, les pères de famille froncent le sourcil, les jeunes gens, les vieux garçons battent des mains, et tous en viennent à la conclusion que dans un excès de patriotisme, le discoureur a eu en vue le prochain recensement de 1871.

Néanmoins les mots continuent, continuent, se font entendre sur toute la ligne.

"Messieurs, en Angleterre, en Irlande, au Japon, en Chine, au Paraguay, dans la Patagonie, on choisit pour candidat celui qu'on aime le mieux. Ici, c'est la même chose, et je vous annonce que celui qui aura le plus de voix dans cette élection sera élu." (sic)

Le flu-rire, qui avait été contenu avec peine depuis le début de ce chef-d'œuvre oratoire, éclate enfin.

Les uns rient, d'autres pleurent, c'est une hilarité homérique.

On s'empare du jeune prodige, qui, hissé sur les bras de ses admirateurs, parcourt en triomphe la place publique, l'assemblée se disperse, et de mon côté je cours à mon bureau pour consigner sur le papier, un scène et des discours que la postérité lira avec autant de plaisir que je les ai vus et entendus.

AD. OULMET.

FAITS DIVERS.

MONTREUIL. — Dimanche, le 30 courant, un meurtre a été commis sur la rue St. Antoine, en cette ville, et, chose étrange, ce n'est que samedi que les autorités ont eu connaissance du fait.

Dans l'après-midi du jour en question, un jeune homme de 18 ans, du nom de Champagne, s'amusa à causer et à fumer en compagnie de quelques dames et amis dans la cuisine de la maison de son oncle, M. Ls. Hubert No. 98 rue St. Antoine.

Dans le même temps, le grand-père de Champagne, un vieillard du nom de Séraphin Chenette, qui se trouvait dans sa chambre, qui est voisine de la cuisine, vint se plaindre de ce que la femme le fatiguait et ouvrit la porte faisant face à la cour.

Chenette n'avait pas le dos tourné que Champagne refermait la porte en disant qu'il faisait trop froid, et que ses amis ne pouvaient supporter les rigueurs de la température de ce jour-là.

Dix minutes après, les amis de Champagne lui proposèrent une promenade, et le petit-fils se rendit dans la chambre du grand-père pour y prendre son épinglette.

Il n'y avait qu'un moment que Champagne était disparu lorsqu'on entendit, dans la chambre de Chenette, quelques mots violents et aigus suivis d'un cri perçant de douleur.

Les personnes, qui se trouvaient dans la cuisine, se précipitèrent vers la chambre et trouvèrent Champagne étendu sur le plancher et saignant d'une blessure dans l'abdomen.

Le vieillard Chenette était sur son lit, tenant dans sa main un poignard dont la lame de sept pouces de longueur était teinte de sang à la pointe.

Champagne eut les soins du Dr. McDonell auquel le patient dit que sa blessure provenait d'une chute accidentelle sur un énorme clou du plancher.

La blessure fut pansée; mais le troisième jour, les symptômes devinrent si défavorables que le Dr. McDonell demanda le Dr. Hington en consultation. On résolut alors de prendre des moyens d'arrêter l'inflammation qui était imminente. Le

jour suivant, le malade s'affaiblit beaucoup, et, vendredi soir il mourut des suites de sa blessure.

Chenette avoua qu'il avait poignardé son petit-fils, mais il dit que celui-ci avait entré très excité dans la chambre, et l'avait saisi à la gorge en le blâmant de ce qu'il l'avait insulté en présence de ses amis.

En se défendant, il tira un poignard qu'il tenait caché sous son matelas, et frappa le jeune homme.

D'un autre côté, le défunt a dit, avant de mourir, qu'il avait été poignardé sans provocation aucune, au moment où il sortait de la chambre.

Le coroner Jones a tenu une enquête, et le jury a rendu le verdict suivant:

"Qu'un nommé Séraphin Chenette, de la Cité de Montréal, dans la paroisse de Montréal, journaliste, n'étant pas sain d'esprit, de mémoire et d'intelligence, étant lunatique et hypocondre, et, le vingtième jour du mois de février, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent cent soixante-et-dix, tué et mis à mort un nommé Charles Champagne, de la cité de Montréal, journaliste, contre la paix de Notre Souveraine Dame la Reine, Sa Couronne et Sa dignité."

Le prisonnier a été renvoyé en prison pour subir son procès devant la Cour Criminelle, le 24 courant. Il sera probablement envoyé à l'asile de Beauport pour sa vie.

On n'a reçu aucune nouvelle du City of Boston ou du vapeur Smidt parti de Brème le 23 janvier, ce qui fait une absence de 38 jours.

Les consignataires prétendent que l'on n'a aucune raison de s'inquiéter sérieusement sur son sort, attendu que ce bateau n'est pas construit pour aller vite, et qu'il a déjà pris 30 jours pour faire un voyage vers l'Est.

Il y a à New-York plus de vingt emplois publics qui paient mieux que la charge de président des États-Unis, et les salaires même des simples juges de paix sont plus élevés que ceux des juges de la Cour Suprême des États-Unis. Les meilleurs charges de New-York sont les suivantes: — Avocat de la corporation, \$50,000 à \$100,000 par année; shérif, \$50,000 à \$100,000; commissaire des rues, 50,000; registraire, \$50,000; contrôleur et trésorier de la ville, \$50,000 à \$100,000 chacun; assistant, \$20,000 à \$30,000; collecteur des taxes personnelles, \$100,000 à \$200,000; procureur du district, \$20,000 à \$40,000.

Dans ces sommes ne sont pas compris les salaires fixes; ces montants ne proviennent que de taxes et honoraires retirés par les employés en sus de leurs salaires.

— Un train va passer à toute vapeur et on le voit de loin; il s'approche avec une vitesse de quinze lieues à l'heure.

La femme Billard, garde-barrière, s'aperçoit tout à coup qu'un malheureux enfant est étendu sur les rails. Encore un moment, et les roues de la machine briseront ce pauvre être insouciant.

Sans réfléchir qu'elle se voue à une mort presque certaine, la femme Billard se précipite, ramasse l'enfant et se rejette en arrière au moment où le train allait les broyer tous deux.

Cela est beau, et d'un courage qui donne froid; se faire tuer par une balle, ce n'est rien; se faire écraser par un train, c'est horrible.

La compagnie du chemin de fer de Lyon a jugé ainsi, et elle a décidé qu'une récompense serait donnée à la femme Billard.

— Un homme qui prétend se nommer Louis-Napoléon Bonaparte et qui se dit fils de Napoléon Ier et de l'impératrice Joséphine, réside en ce moment à Berne, où il vient de publier une brochure dédiée à la France, intitulée *La société et mon droit*.

Du reste, il paraît que cet individu ressemble d'une façon frappante aux membres de la famille Bonaparte.

— Une bien jolie petite fable, cueillie dans un journal de province. On demande l'auteur.

LE VEAU.

Un veau pleurait comme un veau pleure;
A l'étable on l'avait laissé
Presque tout seul en la demeure,
Car le travail était pressé.
Vache et bœufs, à l'attelage,
S'exterminaient sur le sillon,
Phœbus les mordait avec rage,
Leurs flancs saignaient sous l'aiguillon.
L'étable était ombreuse et fraîche,
Pleine d'arôme et de confort.
Le sain foin filtrait de la crèche:
Mon veau n'en pleurait que plus fort.
Alors, une poule couveuse,
 Craignant qu'il n'écrasât son œuf,
 Lui dit, d'une voix douceuse:
 " Console-toi, tu sera bœuf! "

Comme il est heureux pour M. Hausmann que l'ordonnance suivante ne soit plus en vigueur:

"Sera condamné à la peine du fouet, tout manant ou habitant de Paris qui prétend y construire une habitation nouvelle.

Signé: Louis XVI.

Une habitation!... l'honorable ex-préfet serait mort mille fois sous les verges.

X... député de la droite, qui désire garder l'incognito, disait en parlant du marquis de Fitz:

— Il a beaucoup de bonnes idées, mais il faudrait un sergent de ville dans sa cervelle pour leur faire prendre la file.

— Et quelquefois pour les mettre au violon! ajouta malicieusement Ernest Picard.

L'AMÉRIQUE VUE D'EUROPE... NOTRE GUILLETTE.

On lit dans le *Moniteur Universel*:

A Chicago, il y a quinze jours, une jeune et jolie américaine plaidait elle-même son procès contre un monsieur qui refusait de l'épouser après le lui avoir promis; il offrait deux cents dollars pour dommages et intérêts. "Deux cents dollars! s'écria la belle avec indignation, deux cents dollars pour mon cœur brisé, mon âme opprimée, mes espérances détruites, toute ma vie empoisonnée! Allons donc! jamais! Donnez-en trois cents, et que ce soit une affaire faite."

Enfant, Calino, en revenant de l'école, se bat avec un camarade, et attrape une écorchure au front. Au dîner, son père lui dit: Qu'est-ce que tu as là?

— Papa, j'ai rien.

— Mais si, tu as quelque chose.

— Je me suis mordu au front!

— Imbécile! est-ce qu'on se mord au front?

— Tiens! je suis monté sur une chaise.

Nos lecteurs liront sans doute avec plaisir la description du théâtre de l'insurrection qui a eu lieu à Paris.

On sait que la plus grande partie de cette ville a été transformée par M. Hausmann, que les rues étroites ont disparu et qu'on y a substitué de larges voies de communication. Dans une telle cité les émeutes deviennent très difficiles et les barricades ne sont plus des obstacles sérieux. Mais l'ancien village de Belleville, qui forme actuellement la partie nord-est de Paris, a échappé jusqu'à présent aux démolitions. Les rues étroites et tortueuses y subsistent encore. De cette circonstance, jointe à la hauteur du terrain, qui domine les quartiers voisins, il résulte que Belleville offre un théâtre assez favorable au développement d'une insurrection. En outre, la population de cette localité se compose presque entièrement d'ouvriers, républicains ardents pour la plupart et mortellement hostiles au gouvernement impérial. On ne doit donc pas s'étonner de la tentative qui a suivi l'arrestation de Rochefort, dans la nuit du 7 fév. Mais quoique cette tentative paraisse avoir été conduite avec beaucoup d'énergie, elle ne pouvait se maintenir contre les moyens de répression et de destruction dont dispose l'autorité. Dans le voisinage même de Belleville se trouve la caserne du Prince Eugène, véritable forteresse, dans laquelle on peut loger cinq mille soldats et qui suffirait à elle seule pour tenir en respect toute la population de ce faubourg. Il est évident que Belleville seule ne pouvait rien faire, et qu'un mouvement auquel le reste de Paris restait étranger ne pouvait guère dépasser les proportions d'une grosse émeute.

Autant que nous pouvons nous en rapporter aux dépêches, le ministre paraît avoir compris la position et être maintenu dans les limites d'une répression prudente. S'il avait déployé une rigueur inutile, si l'on avait renouvelé dans le faubourg du Temple les brutalités de Ricameri et d'Aubin, tout le peuple de Paris aurait couru aux armes, et l'émeute serait devenue une insurrection formidable, dont l'Empire n'aurait triomphé qu'en faisant couler des fleuves de sang. Ce triomphe eût été sa perte, car il y a une mesure de haine que nul gouvernement ne doit faire déborder.

M. Prudhomme vantait les avantages hygiéniques de la gymnastique.

— Rien de plus excellent pour la santé! disait-il; ça double les forces, ça prolonge la vie!

Mais, dit quelqu'un, nos pères ne faisaient pas de gymnastique, et pourtant...

— C'est vrai, ils n'en faisaient pas; aussi, ils sont tous morts!

REGNAULD DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY.

Le maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angély est mort à Cannes, le 1er février à 9 heures du soir.

Il était âgé de 76 ans.

Il y a sept ou huit ans, je traversais le jardin du Palais-Royal, quand je remarquai deux vieillards qui leurs rubans rouges et leurs moustaches en brosse classaient inévitablement parmi les fils de la grande armée.

Il était curieux de les voir se suivre et s'arrêter tour à tour, se regarder à la dérobée et se frapper le front comme pour en faire jaillir un souvenir de garnison ou de champ de bataille.

Tout à coup ils se reconnurent et se jetèrent dans les bras l'un de l'autre.

Au même instant, j'entendis leurs voix enrhumées qui mêlaient les noms de la Moskowa, Leipzig, Eylau, Botzen, Waterloo.

Une pluie fine se mit à tomber, et les deux frères d'armes, appuyés sur de fortes cannes, se dirigèrent en boitant au café des *Mille-Colonnes*.

Un officier de mes amis vint à passer qui les salua.

— Quels sont ces personnages? lui demandai-je.

— Je ne connais que le gros, me dit-il. C'est le maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angély.

Depuis je revis souvent le maréchal et je me le représente comme le type, l'idéal du soldat de la grande armée, un Charlet vivant.

L'imagination supprime l'habit de sénateur; jette sur ses larges épaules le dolman traditionnel et coiffe sa tête énorme du tromblon de 1812. On le voit très bien courir sus aux Cosaques, le sabre au poing, ou bien immobile devant un grand feu, au milieu de soldats glacés et de chevaux morts.

Mais, le voici se rendant au Sénat lourdement appuyé sur un bâton à pomme d'or, un vrai bâton de maréchal de France. C'est le plus important, le plus chauve et le plus silencieux des trente-huit généraux qui peuplent le Sénat. Un gros corps qui s'avance en boitant. Des yeux caves et un front immense étrangement développé. Une figure large et dure. Une bouche grave qui ne sourit jamais. Des soupçons de favoris blancs et un teint rouge-fer qui semble éclairé par quelque feu de bivouac.

La vieillesse, en ces derniers temps, avait adouci cette figure de je ne sais quelle teinte monacale. En le voyant le matin dans sa robe de laine brune, on aurait cru qu'il avait été le commandant de l'École militaire, il en était le prieur, un prieur revenu de quelque croisade.

Malgré son aspect taciturne et sévère, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély n'était pas exempt de ces bragues bonites si familières aux vieux soldats.

C'était, au contraire, un excellent homme.

Un jour qu'il se rendait à l'École militaire, il aperçoit un invalide qui pivotait sur sa jambe de bois en sacrant comme un Basque.

Le maréchal fait arrêter sa voiture, et interroge ce débris de la grande armée.

— Figurez-vous, mon maréchal, répond l'invalide, que je m'étais endormi, tout à coup je suis réveillé par un éclat de rire et j'aperçois un méchant gamin qui s'enfuit à toutes jambes en emportant mon bâton. A l'heure qu'il est, on doit tremper la soupe à l'Hôtel, et j'ai bien peur de n'arriver qu'aux pruneaux...

Le maréchal trouva la situation d'autant plus intéressante que lui-même était boiteux.

— Monte avec moi, dit-il brusquement à l'invalide.

Et en quelques tours de roues, le carrosse sénatorial arrive à l'École. Le dîner est prêt, le couvert mis. On prend place à table. Le vieux soldat croit rêver...

— Je te donnerai une canne, lui dit le maréchal, en remplantant son verre.

— C'est qu'on m'a pris également ma tabatière, observe l'invalide d'un ton embarrassé.

— Je te donnerai une tabatière, continue le maréchal.

— C'est trop de bonté, mon général. Une canne ou une tabatière, cela suffit. Je n'accepterai qu'un seul objet.

Et se penchant à l'oreille de son domestique, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, lui donne rapidement un ordre.

Au bout d'une heure, le commissionnaire est de retour. Il porte une de ces cannes étranges comme on en trouve encore au Palais-Royal et qui sont surmontées d'une tabatière.

— Ce n'est qu'un seul objet, dit le maréchal en la remettant à l'invalidé.

— Alors, j'accepte! fit le soldat d'Eylau en se hâtant de prendre une prise.....

Deux beaux louis dans la tabatière!

— De quoi acheter un bureau de tabac! s'écria l'invalidé.

Et les larmes aux yeux, le nez aussi rouge que le ruban de sa croix, il prend congé du maréchal.

Le lendemain, comme Regnaud de St.-Jean d'Angély arrivait au Sénat, il voit se dresser tout-à-coup, à la portière de sa voiture, une longue canne surmontée d'une tabatière ouverte....

— De la civette et tout frais, mon général....

C'était l'invalidé qui attendait son bienfaiteur pour lui offrir une prise de tabac.

Jadis, au Sénat, le maréchal siégeait à côté du marquis de Boissy, qui l'affectionnait beaucoup et se plaisait à le taquiner.

Comme Regnaud de Saint-Jean-d'Angély avait un rhume éternel, le marquis lui tendait, à tout propos, sa boîte à dragées en disant :

— Voulez-vous un peu de pâte.... Regnaud?

Et le maréchal, que ce calembour avait fini par agacer, s'en allait vite à la buvette prendre une ou deux prunes à l'eau-de-vie, sa consommation favorite.

Ce n'était pas un orateur, il parlait rarement et peu, avec une véhémence qui s'arrêtait tout court.

C'est, disait M. de Boissy, un feu de Saint-Jean.... d'Angély.

— Curgue, ajoutait vivement M. le duc de Persigny.



JEANNE D'ARC ÉCOUTANT LE RÉCIT DES MALHEURS DE LA FRANCE PAR UN VIEUX SOLDAT QUI ARRIVE DU CHAMP DE BATAILLE.

Et le baron Dupin, se retournant stupéfait, cherchait à comprendre.

En 1854, le maréchal fut chargé de former la garde impériale, et c'est à la tête de ces corps nouvellement organisés qu'il fit bientôt la campagne d'Italie.

Le 5 juin, après Magenta, il adresse à Paris cette dépêche télégraphique : " La garde impériale a soutenu le choc à elle seule pendant quatre heures."

Et l'empereur lui écrit :

" Mon cher général, par votre courage, vous avez sauvé l'armée."

Enfin, un décret daté du quartier impérial de Magenta nomme Regnaud de Saint-Jean-d'Angély maréchal de France.

Regnaud de Saint-Jean-d'Angély ne fut ministre de la guerre que treize jours. L'emménagement n'était pas fini qu'il fallut procéder au déménagement.

Un soir, un de ses amis le rencontre dans rue Saint-Dominique, enveloppé dans son burnous, et portant mystérieusement sous son bras un objet bizarre.

— Qu'avez-vous donc là? lui dit-il.

— Un souvenir que j'ai voulu emménager moi-même, répond le général, le sabre d'honneur qui me fut donné à Waterloo.

Le lendemain le ministère était changé et il fallut décrocher le sabre....

Le maréchal s'était marié en 1851 avec Mme veuve Mouny-rard, mais il n'a point eu d'enfants.

Ses seuls parents du côté paternel sont des petits-neveux dont quatre sont au service :

M. le capitaine Normand Dufé du 55^e de ligne.

M. le docteur Normand Dufé.

M. Robert, capitaine aux dragons de l'impératrice.

M. Robert, sous-lieutenant au 3^e de grenadiers.

Le maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, avait autant de croix que de blessures et autant d'appointements que de bravoure.

J'ignore s'il laisse une grande fortune : mais après dix-sept années de Sénat, j'ai tout lieu de croire qu'il a réalisé quelques économies.

FULBERT DUMONTIL.

NOTICE BIOGRAPHIQUE.

LES RÉVÉRENDIS MM. AUBRY.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant les portraits des trois vénérables prêtres, dont les vertus et les mérites font depuis un demi siècle l'ornement du clergé.

Les deux plus âgés, messieurs Joseph et Clément Aubry célébraient, il y a quelques jours, au Collège de Ste. Thérèse, l'anniversaire de leur cinquantième année de prêtrise. Nous avons dit quelques mots de cette belle fête à laquelle nous avons eu le plaisir d'assister.

Nous devons à M. l'abbé Tanguay les détails biographiques qui suivent, ainsi que la charmante petite pièce de vers qui accompagnait le tableau offert par le savant abbé à son ancien professeur, M. Joseph Aubry, lequel tableau représentait l'arbre généalogique de la famille Aubry.

Rév. Clément Aubry né à St. Laurent, Ile Montréal, le 11 octobre 1793, ordonné le 5 décembre 1819, vicaire à Varennes; 1820, missionnaire de Bonaventure; 1821, de Percé; 1822, de Douglstown; 1823, Curé de la Présentation, diocèse de Montréal; 1829, de St. Athanase; 1836, professeur de philosophie au Séminaire de St. Hyacinthe; 1838, curé de la Rivière des Prairies; Professeur au collège de St. Thérèse; 1859, curé de l'Île Perrot; 1862, curé de St. Benoît; 1865, se retire du ministère et réside chez M. le curé de St. Benoît, son neveu.



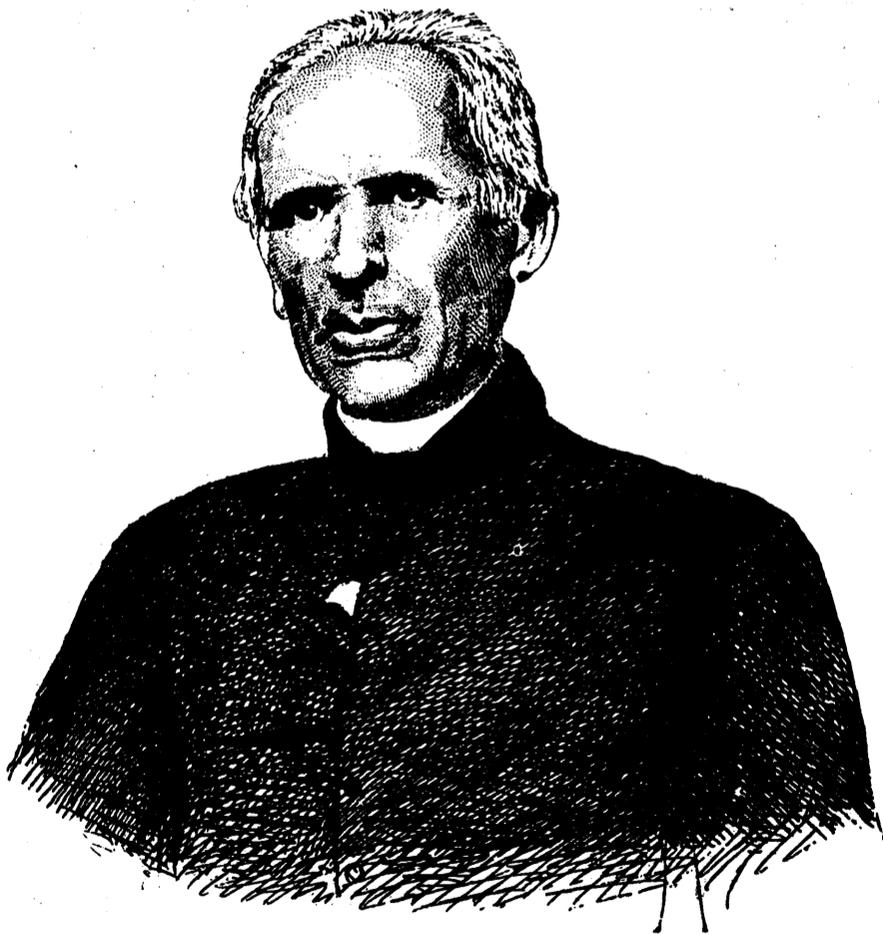
RÉV. M. JOSEPH FORTUNAT AUBRY.

Rév. Joseph Fortunat Aubry, né le 28 mai, 1796, ordonné le 13 février 1820; chapelain de l'église St. Roch de Québec; 1824, prêtre du Séminaire de Québec, directeur du grand Séminaire; professeur de Théologie et d'Écriture Sainte; 1850, membre du conseil de l'Archevêque de Québec; 1853, prêtre de l'Évêché des Trois Rivières; 1857, professeur de Théologie; au Séminaire de Ste. Thérèse.

Rév. Luc Aubry, né le 19 novembre 1805, ordonné le 28 mars 1830; vicaire à St. François du Lac; 1834, curé de l'Île Verte; 1837, de St. Paschal; 1840, de St. Léon, diocèse des Trois-Rivières.

ARBRE AUBRY.

L'Arbre qu'à vos regards je viens faire pa-
[raltre.
Je ne l'ai pas planté, je ne l'ai pas vu naître;
Mais j'ai pu, questionnant chacun de ses ra-
[meaux.
Entendre raconter ses destins les plus beaux.
Tous ces détails sont là.... jusqu'à son ori-
[gine....
Mais je n'en dirai rien.... Je creuse à sa ra-
[cine....
Si cet arbre à nos yeux porte de si beaux fruits,
Écoutez le secret de ses nobles produits.
Par deux sucoirs puissants, il prend pour
[nourriture,
De deux sols vigoureux, la sève la plus pure.
Si l'aieule fournit le noble sang français,
L'aieul lui, verse à flots la Foi de l'Irlandais.
Enrichi de tels sucres, il peut, sur notre terre,
Étendre ses rameaux, votre arbre séculaire!
D'eu daigne lui garder deux fruits de cin-
[quante ans;
Un de quarante, enfin trois autres plus récents!
Que sa fécondité croisse avec les années!
Qu'il porte jusqu'au ciel ses branches fortu-
[nées!



RÉV. M. CLÉMENT AUBRY.



RÉV. M. LUC AUBRY.

A QUI LES CINQUANTE MILLIONS ?

LA SUCCESSION DE JEAN THIERRY.

Un jour du mois d'avril 1677, un personnage, à l'air et au costume étrangers, descendait d'un lourd et riche carrosse sur la grande place de Château-Thierry, au milieu des bourgeois et des commères surpris de cette arrivée. Cet inconnu était un sénateur de la sérénissime république de Venise et l'exécuteur testamentaire d'un Français, né à Château-Thierry, et décédé dans la patrie des doges.

Il venait, conformément à sa pieuse mission, répartir entre les héritiers du défunt une fortune dont le chiffre exact était, à cette époque, de cinquante-et-un millions cinq cent mille livres.

A cette nouvelle, tous les Thierry de Champagne accoururent, espérant prendre part à la curée; et chacun de prétendre à qui mieux mieux être parent et héritier du riche décédé.

Établir les liens du sang était chose peu facile à une époque où les registres, constatant les actes de la vie civile, étaient abandonnés aux membres du clergé, et où les guerres et les révolutions avaient jeté tant de troubles dans nos provinces.

Ce fut une raison de plus pour exciter les espérances de tous les protestants. Et dès lors commença, au regard de la succession de Jean Thierry, une véritable chasse à courre, si vive, si accentuée, si prolongée qu'elle n'est pas encore finie à l'heure qu'il est.

Aujourd'hui même, devant la première chambre du tribunal de la Seine, une dame Cotton, née Rosalie Romary, prétend établir qu'elle descend en ligne directe de Jean Thierry.

Elle intente donc au Domaine français une demande en

revendication de cette opulente succession, sur laquelle jadis il aurait mis la main.

Or, voici ce que, pièces en mains, les débats nous apprennent sur l'existence et la mort du célèbre Jean Thierry.

Dès son enfance, Jean Thierry manifesta un caractère remuant et décidé.

Tandis que son compatriote le bon Lafontaine ne trouvait pas dans la paisible ville de Champagne de quoi satisfaire sa paresse, lui n'y rencontrait pas de quoi satisfaire son ardeur.

À quatorze ans, il s'échappa de la maison paternelle sans faire part à personne de sa décision. Il avait résolu de se lancer dans la vie active, sans ressources, mais aussi sans crainte de l'avenir.

Il dirigea sa course du côté de l'Italie. Arrivé à Brescia, il entra comme garçon à l'hôtel de la Tour.

Un jour le hasard y amène un nommé Athanase Tipaldy, né

de parents grecs, à Napolie en Roumanie. Ce Tipaldy était un riche négociant, armateur entreprenant, qui ne regardait pas au moyens de réussir, pourvu qu'il réussit.

Jean Thierry lui plut. Il fut frappé de son intelligence et de son énergie. Il l'interrogea sur son passé et Jean lui raconta son histoire, lui faisant part de son ambition et de ses goûts d'aventures. Tipaldy lui proposa de l'emmenner dans ses voyages et tous deux partirent.

Que devint Jean Thierry pendant quelques années ? Nous ne le savons plus au juste. Cependant il reste la preuve d'un acte de courage qui lui fait le plus grand honneur. Au cours d'un voyage sur mer, pendant un naufrage, Jean sauva la vie à Tipaldy. Il devait en être largement récompensé. Lorsqu'en 1836, Tipaldy mourut à Corfou, celui-ci, dans un testament portant la date du premier août de cette année, et reçu par M. Santomida, légua tous ses biens à son sauveur et ami Jean Thierry.

Ce testament est aujourd'hui déposé en l'étude de M. Aclouque, notaire à Paris.

Jean Thierry se trouvait ainsi à la tête d'une fortune considérable. L'âge était venu aussi et avec l'âge les infirmités. Il s'empressa de liquider cette fortune qui consistait principalement en navires marchands, et en 800,000 écus à la croix, déposés à la banque générale de Venise appelée la Zecca. Et le 10 février 1854, devant le même notaire Santomida, nous le retrouvons rédigeant à son tour ses dernières volontés.

Dans cette acte, il commence par établir sa généalogie. Il institue ensuite pour légataire universel les frères et sœurs qu'il peut avoir, en tant que du même lit que lui, ou, à défaut, leurs descendants.

À défaut de ceux-ci, il appelle à son hérité les fils et filles de ses oncles Pierre et Claude, fils de Robert, l'auteur commun de la famille.

Après avoir fait son testament, Jean Thierry s'était retiré à Venise et y était mort en 1876, aveugle et dans la pratique la plus constante de la charité.

L'inventaire qui fut fait à sa mort constata qu'il laissait une fortune de cinquante et un millions cinq cent mille francs. Et c'est pour partager cette fabuleuse succession que le sénateur Mora, exécuteur testamentaire, avait entrepris le voyage de Château-Thierry.

Malgré toutes les recherches auxquelles il se livra, il lui fut impossible de découvrir les vrais héritiers de Jean Thierry. Et pourtant je vous assure que les prétendants ne manquèrent pas ; mais aucun ne semblait établir ses droits d'une façon suffisante pour être mis en possession de tous ces trésors. On plaïda, on replaïda ; bon nombre de procureurs se mirent de la partie, dans l'espérance toujours déçue de faire triompher les droits plus ou moins incontestables de clients de bonne volonté.

À la faveur de tous ces procès et de toutes ces difficultés, trois fripons s'associèrent. Ils fabriquèrent une fausse enquête, afin de prouver qu'il n'y avait plus d'héritiers du défunt, puisqu'ils y joignirent un faux brevet du roi, auquel ils apposèrent des sceaux également contrefaits.

Munis de ces pièces, ils eurent l'audace de se rendre à Venise ; et là, au nom du roi de France, ils réclamèrent la succession. La république de Venise donna dans le piège ; et à titre de provision elle paya pendant un certain temps, à nos coquins triomphants, une somme annuelle de cinquante-deux mille livres.

La république ayant enfin reconnu à quel point sa bonne foi avait été surprise, adressa une plainte à la cour de France, et sur l'ordre du procureur général de l'hôtel des Requêtes, les faussaires furent poursuivis et condamnés. En même temps, le roi faisait faire opposition entre les mains de la sérénissime sur tous les biens de la succession de Jean Thierry.

C'est alors que tous ceux qui pensaient avoir quelques droits à faire valoir se remirent en campagne. Toutes les églises de Château-Thierry qui contenaient les registres de l'état-civil, furent battues, dit un document de l'époque, par des personnes appartenant à toutes les classes de la société.

« Elles cherchaient des titres pour s'enter sur Jean Thierry. Plusieurs se sont ruinés dans ces recherches. Effectivement elles ont servi de prétexte pour escamoter des sommes considérables à quelques particuliers faciles, auxquels d'adroits agents d'affaires faisaient entrevoir des titres résultant de pièces sans importance. »

Ce manège a duré près d'un siècle ; et les démarches ont été telles que, dans les alentours de Château-Thierry, les registres des paroisses en ont été usés et mis au pillage.

À partir de la Révolution l'histoire de cette succession entre dans une phase nouvelle.

Le général Bonaparte, après avoir accablé l'Autriche et dominé l'Italie, s'avancait vers Venise. A Gratz, les envoyés de la République vinrent solliciter du vainqueur le prix de la rançon de leur patrie. Bonaparte mit entre autres conditions que l'on déposerait dans le Trésor de la République française la succession de Jean Thierry.

C'est à cette occasion qu'il écrivait la dépêche suivante aux membres du Directoire :

« Quartier général de Trieste, 11 floréal an V.

« Citoyens directeurs, les Vénitiens se conduisent tous les jours de plus en plus mal ; la guerre est ici déclarée de fait. Le massacre qu'ils viennent de faire du citoyen Langier est la chose la plus atroce du siècle. . . .

« Le Sénat m'a envoyé à Gratz une députation. Je l'ai traité comme elle le méritait.

« Ils m'ont demandé ce que je voulais ; je leur ai dit de mettre en liberté tous ceux qu'ils avaient arrêtés. . . . et de remettre entre nos mains la succession de Jean Thierry, qui est évaluée à vingt millions, etc., etc. »

Si nous en croyons aujourd'hui les assertions de ceux qui se prétendent les vrais héritiers de Jean Thierry, la république de Venise se serait soumise aux ordres du général Bonaparte et la république française aurait encaissé les cinquante et un millions laissés en 1876 par notre riche compatriote.

C'est pourquoi Mme Cotton a dirigé son procès actuel contre l'administration des domaines, alléguant que, par suite du paiement fait par la république de Venise au Directoire, le trésor français est substitué à l'ancienne Zecca de Venise, si longtemps dépositaire des richesses de Jean Thierry.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'administration du Domaine se défend énergiquement.

La scène se passe à Gand.

Un monsieur à un commissionnaire :

— La route du jardin zoologique, s'il vous plaît ?

— Ah ! monsieur, en ce moment toutes les bêtes y meurent.

— Diable ! alors je n'y vas pas.

L'OPINION PUBLIQUE.

SAMEDI, 5 MARS, 1870.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE.

La séance de jeudi (24 février) n'a guère été plus intéressante que celle de la veille. M. McDougall a parlé des Isles Mantoulines pour proclamer qu'il avait été irréprochable dans sa conduite avec les indigènes et qu'il était absurde et injuste de supposer que la manière dont il les avait traités aurait pu provoquer l'insurrection des *metis* dans le Nord-Ouest. Comme personne ne l'a contredit, nous voulons bien supposer qu'il a raison. Ce que nous comprenons moins, c'est qu'il n'ait pas puisé dans les attaques apparemment fausses dont il a été l'objet à cet égard l'expérience nécessaire pour se défier et faire justice d'imputations encore plus absurdes, comme celles qu'il a voulu répandre contre l'Hon. M. Langevin.

Les sauvages de la mission du lac des Deux Montagnes, égarés par quelques *révérends* plus fanatiques que judicieux, ont aussi contribué aux frais de cette séance. Ils demandent peu de chose, ces braves Indiens : c'est simple comme bon jour, ce qu'ils veulent : ils supplient humblement le Parlement Fédéral de chasser les Sulpiciens des Deux Montagnes pour obtenir ensuite leurs terres ! Il y a dans ces prétentions des pauvres sauvages toute une histoire sur les menées et les intrigues de quelques charlatans protestants, qui n'épargnent rien pour exploiter la crédulité indigène et susciter des embarras au Séminaire.

M. McKenzie sentit la chose et n'exposa la demande des Indiens qu'avec la plus grande réserve : cette modération lui fait grand honneur. M. Langevin répondit au nom du gouvernement, qui avait reconnu et confirmé les titres du Séminaire de St. Sulpice à la Seigneurie des Deux-Montagnes, à laquelle les Iroquois et les Algonquins n'ont jamais eu aucun droit. Il leur avait offert de mettre à leur disposition d'autres terres dans Pontiac et Terrebonne où ils pourraient améliorer leur sort ; cette offre a été refusée. M. McKenzie se déclara satisfait de ces explications : mais comme des avancés extraordinaires avaient été faits, il désirait voir la correspondance et les documents à cet effet.

Il n'y a pas eu de séance vendredi : on se préparait pour le bal du gouverneur. Samedi les députés se sont reposés d'avoir dansé. Dimanche . . . ils ont dû demander au ciel de bénir leurs travaux législatifs. Comme de raison, c'est une supposition, ça, et nous ne garantissons rien ; malgré les plus minutieuses recherches, nous n'avons pu nous assurer s'ils ont assisté à la messe en aussi grand nombre qu'au bal. Nous demanderons à Carlo Tom d'édifier les électeurs là-dessus.

La séance de lundi, qui ne dura guère plus d'une heure, fut consacrée à des interpellations et à des explications de peu d'importance.

Mardi, Sir Francis Hincks soumit pour être discutées vendredi, des résolutions concernant, 1o. l'émission de nouveaux bons du gouvernement ; 2o. la réorganisation des banques sur de nouvelles bases dans toute la puissance, et 3o. l'uniformité du cours monétaire à être établie dans toutes les Provinces de la Puissance. Nous attendons la fin des débats sur ces trois mesures si importantes pour la faire connaître à nos lecteurs, surtout les deux premières. C'est un changement radical qu'on veut introduire dans notre système de circulation fiduciaire et nous ne voulons pas l'aborder ni nous prononcer avant d'avoir entendu les hommes autorisés des deux côtés de la Chambre.

J. A. MOUSSEAU.

LE DÉPUTÉ MALGRÉ LUI.

NOUVELLE.

Suite.

— Vous vous plaignez ? Mais que diriez-vous donc si vous étiez à la place du grand citoyen dont naguère encore je vous proposais l'exemple. Savez-vous qu'il subit en ce moment un supplice auprès duquel le supplice de Pourceaugnac lui semblerait bien doux.

— Peut-être enrage-t-il d'aussi bon cœur que moi sans vouloir le laisser paraître. Du reste, je crois avoir assez fait pour vous et pour mon pays.

— Vous tombez mal, je venais vous proposer d'être député.

— Jamais ! . . . Si j'avais eu quelque ambition autre que celle de vous plaire, mes frères et amis que je commence à connaître m'en auraient bien guéri ; d'ailleurs je suis incapable de suivre une ligne politique.

— Ne nous inquiétez pas de cela : un député n'est plus aujourd'hui qu'un commissionnaire chargé de subir les mandats impératifs de ses électeurs.

— De qui ? de cette horde d'énergumènes, de badauds et d'espions ?

— Justement.

— Voyons ! dit Célestin d'un air suppliant, si je venais pour la première fois vous demander de faire mon portrait, vous le feriez volontiers, n'est-ce pas ? Tenez-vous donc pour satisfait.

— Donnez-moi votre fille, et souffrez que nous allions nous reposer sur mes lauriers.

— Ainsi, vous refusez ?

— Oh ! catégoriquement.

— C'est bien, je garde Georgette.

— Je l'enlèverai ! dit Célestin furieux.

— Je vous en défie bien Georgette, qui vous connaît à peine, consent à vous épouser, voilà tout. Ce n'est pas une petite provinciale, comme votre cousine : sa mère l'a élevée dans des principes solides ; elle ne voit dans les obligations du mariage qu'un moyen assez désagréable d'avoir des robes, des bottines et une voiture sans faire trop parler les voisines. Elle sera à vous de grand cœur, parce qu'à force de prêcher l'abolition du capital, vous faites assez bien affluer l'argent dans votre escarcelle : mais voici mon dernier mot : Pas de candidature, pas de Georgette.

— Que lui ai-je donc fait, à cet homme ? s'écria Célestin. O Georgette, Georgette ! pourquoi êtes-vous si jolie ? Et il rédigea sa profession de foi.

VII

Quelques jours après, une foule tour à tour sympathique et gouailleuse s'arrêtait devant une affiche sang de bœuf, où entr'autres, on lisait cette phrase : « Abolissez la paresse et vous abolissez l'ignorance, abolissez l'ignorance et vous abolissez la misère ; abolissez la misère et vous abolissez la paresse et l'ignorance. »

La période des réunions électorales commençait. Célestin apprit par cœur un discours qu'il répéta textuellement dans sept ou huit endroits divers. Le photographe lui arrangea un petit questionnaire en forme de catéchisme. Quelques pères placés dans l'assemblée lui adressaient des demandes. Il débitait la réponse avec une volubilité qui émerveillait l'auditoire. Quelquefois un indiscret, qu'on n'en avait point pris, s'avisait de l'interroger à son tour. Alors un des compères se hâta de lui couper la parole. Citoyen, disait-il au candidat, répondez au monsieur sur ce que vous feriez dans telle et telle circonstance ; et il détournait la question. Souvent l'indiscret protestait, mais on l'appelait jésuite et on le mettait à la porte. Grâce à ses sages précautions, l'élection de Célestin marchait à souhait.

VIII

Serai-je élu ? se demandait Célestin avec angoisse. Si j'allais échouer, quelle humiliation ! Il réussit et en fut désolé ; Moi, député, pensait-il, adieu mes beaux jours ! Ah ! la félicité n'est pas dans la grandeur ! Oh est le temps où en vertu d'un mandat impératif de ma petite cousine, j'allais dans les blés mûrs faire des bouquets de coquelicots ! Si je pensais trop à ma situation, je deviendrais fou.

On lui démontra qu'il devait, avant l'ouverture des Chambres, aller implorer la bénédiction du pape infaillible de sa nouvelle religion. Célestin partit. Après un assez long voyage, il arriva dans une demeure seigneuriale et trouva parmi les anti-chambres un certain nombre de courtisans qui parlaient bas et marchaient sur la pointe des pieds.

Le MAITRE pense, dit l'un d'eux, vous ne pouvez le voir encore.

Le MAITRE, dit un autre, vous admettra sans doute à sa table ; surveillez bien votre physionomie pendant qu'il parlera. Il fait souvent des plaisanteries dont la portée échappe aux faibles mortels ; en revanche, il dit des choses extrêmement sérieuses qu'on serait tenté de prendre pour des plaisanteries. N'allez pas vous tromper. Du reste, observez-moi : je donne habituellement le signal au rire.

Le MAITRE, dit un troisième, verrait avec plaisir que vous fissiez quelques allusions à son exil. Comparez son île à Sainte-Hélène, mais dites Sainte-Hélène sans le remord, et faites arriver cette phrase le plus à propos que vous pourrez.

— Le MAITRE, dit un quatrième, parlera peut-être des aristocrates et fera quelque allusion plaisante à nos origines plébéiennes. Vous constaterez alors que le maître descend d'une vieille famille d'épée, que du reste son père était comte de l'Empire. Le maître vous regardera sévèrement.

— Ah ! mon Dieu !

— Ne vous effrayez pas : il vous répondra . . .

— Ah qui ! que dans le temps de ses erreurs de jeunesse, il a profité d'une similitude de nom et d'une parenté douteuse avec une famille éteinte depuis longtemps . . . Que du reste son grand-père était ébéniste . . .

— Malheureux, dit le courtisan devenant tout pâle. Non . . . Il vous répondra que son père, en acceptant un titre de la Révolution faite homme, s'est élevé en s'abaissant aux rang du peuple : Prodigieuse ascension descendante, ajoutera-t-il, ou bien : Prodigieuse descente ascensionnelle, cela dépendra. Vous baissez alors les yeux d'un air contrit, mais sans exagération.

On servit à dîner. Le maître présidait le repas ; il y avait du rayonnement dans son attitude ; une inaccessibilité se résolvait en grâce, voilà le maître. Célestin commit quelques bévues. Il ne comprit pas les calembours du maître et sembla prendre pour de bonnes charges des aphorismes extrêmement sérieux. Quant à la phrase sur Sainte-Hélène, il la fit intervenir à propos d'une mayonnaise dont on louait l'assaisonnement ; du reste, le compliment ne fut pas mal reçu, les grands n'étant pas toujours bien difficiles sur la délicatesse des louanges.

Gagouniol était fatigué de son voyage et eût volontiers passé la nuit au palais, mais le maître lui serra la main en disant : Permettez à l'homme couchant de dire adieu à l'homme auroraire. Les courtisans félicitèrent chaleureusement l'heureux visiteur, lui affirmant que le maître écrivait de ces choses-là au premier venu ; mais ne les disait pas à tout le monde.

Quel homme ! pensait Célestin enthousiasmé, comme il sait se proclamer infaillible en se contredisant à chaque mot et teur l'humanité à distance en parlant de fraternité.

IX.

Cependant les débats législatifs commencèrent. Dès l'ouverture de la session, Célestin eut la douleur de constater qu'il ne comprenait même pas la langue que l'on parlait à la Chambre. Les députés ses amis ne faisaient pas grand tapage. Les uns étaient des hommes d'Etat improvisés, qui semblaient peu disposés à tenir ce qu'ils avaient bruyamment promis. Les autres étaient d'antiques débris d'un autre âge, comprenant mal les besoins du jour, mais ayant encore un certain prestige qui s'évanouissait au bruit de leurs paroles comme un fantôme au premier chant du coq. Gagouniol fut une des premières victimes du mandat impératif et se vit forcé à parler.

— Comment vais-je me tirer de là, pensait-il. Il faut venir que je suis un être bien malheureux. Dans mon enfance j'étais le souffre-douleur de mes camarades : j'ai connu ensuite les tourments de l'amour et de la jalousie.

Je suis devenu la victime de ce damné photographe, que j'aurais voulu voir à tous les diables, bien que je ne crois pas l'enfer. Aujourd'hui, me voilà forcé d'opter entre un abominable fiasco et une manifestation de mes bons amis.

A continuer.

SAINT-MALO.

Dans un de ces golfes nombreux qui festonnent les côtes de France, de Calais à Brest, entre la Normandie et la Bretagne, entre le cap de la Hague et le cap Tréguier, en face des anciennes îles françaises de Jersey, de Guernesey et d'Aurigny, s'élève sur un rocher, comme un nid d'oiseau de mer, la petite ville de Saint-Malo.

Autrefois, dans ces temps primitifs et nuageux où la Bretagne s'appelait l'Armorique, ce rocher, que baignait la Rance, était séparé de la haute mer par des forêts et des prairies dont les flots qui enveloppent Saint-Malo et les îles que nous venons de nommer faisaient probablement partie ; mais le cataclysme de 709 avant Jésus-Christ engloutit une partie de ce cap, qui s'allongea dans la mer à la hauteur du cap de la Hague et du cap Tréguier.

Les excursions des pirates normands faisaient verser des larmes à Charlemagne sur son lit de mort, et forçaient les populations environnantes à se réfugier sur le rocher de Saint-Malo. De 1143 à 1152, Jean de Chatillon y transféra le siège épiscopal, après avoir dépossédé de l'île et de ses dépendances les moines de Marmoutiers.

C'est de cette époque que date la vie nouvelle : la fille du sauvage Océan se développa rapidement sous l'égide de ses braves marins et sous la juridiction seigneuriale de l'évêque et du chapitre.

Cette organisation, qui consacrait les principes de la communauté et des droits du peuple, augmenta sa population, en se faisant une terre d'asile, hasardeuse prospérité des villes naissantes ; elle augmenta sa marine par les franchises du port, son commerce par les immunités et les privilèges accordés en tout temps par les ducs et les rois, enfin son bien-être et sa fortune par des prises continuelles en temps de guerre et, en temps de paix, par un négoce soutenu et des transactions lucratives. Elle forma une sorte de république indépendante au sein de la nation bretonne. L'invulnérabilité de l'asile

sauva la vie au jeune comte de Richemont de la maison de Lancastre, qui fut roi plus tard sous le nom de Henri VII. Poursuivi à outrance par Edouard IV, premier souverain de la maison d'York, il se réfugia, en 1575, dans l'église de Saint-Malo.

Une chose curieuse, c'est que, la nuit, à la mer basse, les navires étaient gardés par une meute de vingt-quatre dogues que l'on faisait venir d'Angleterre.

Cette coutume fut fondée en 1145 par le chapitre et la communauté. La meute anglaise fit régulièrement le service jusqu'à l'année 1770. A cette époque, un jeune officier, bravant la consigne donnée à ces sentinelles à quatre pattes, voulut forcer le passage quand le couvre-feu était déjà sonné. Il fut dévoré par les animaux.

Le conseil ordonna dès lors de les empoisonner. Quant à leurs remparts, les Malouins ne confièrent jamais qu'à eux le soin de les garder.

Ce serait une longue et glorieuse histoire à raconter que celle de toutes ces barques qui glissèrent sur les chantiers malouins poussant les vagues devant elles, pour aller saisir de leurs ongles de fer les vaisseaux anglais, portugais et espagnols. Nulle nation n'a, dans toutes ses annales, autant de combats glorieux à enregistrer que ce petit peuple dont on ferait le tour des murailles en une heure.

Dès 1234, les Malouins tracent leurs sillons sur l'Océan. Et Mathieu Paris, les voyant fondre à tire d'ailes sur les vaisseaux anglais, les appelle les *troupes légères de la mer*.

Saint-Louis entend vanter ces hardis coureurs : il les réunit à ceux de Picardie et de Normandie, et les pousse à la rencontre de la flotte anglaise de l'amiral Dubourg. L'amiral anglais est battu et ses vaisseaux forcés de regagner leur port d'armement.

Le 1er avril 1270, poussé par la sainte folie dont Mansourah eût dû le guérir, Saint-Louis entend la dernière croisée. Les vaisseaux malouins, fidèles à son appel, contournaient l'Espagne et se trouvaient à jour fixe au rendez-vous donné à Aiguas-Mortes.

Les vaisseaux malouins furent protégés par la fortune jusqu'au combat de l'Ecluse, qu'ils soutinrent et perdirent contre les Anglais et les Flamands.

Les Malouins se raccommodèrent avec leurs ennemis en se rangeant au parti de Jean de Montfort que ceux-ci soutenaient ; mais quand le duc se fit chasser de ses Etats et se réfugia en Angleterre, Saint-Malo se soumit au roi Charles V. Le duc de Lancastre voulut alors s'emparer de Saint-Malo ; il espérait tout d'une invention récente, l'artillerie ; mais les Malouins firent une sortie de nuit, tuèrent les mineurs dans leurs souterrains, et incendièrent une partie du camp. Froissard dit que cette attaque, en échouant, couvrit de honte Lancastre et toute son armée.

Le duc Jean, redevenu en possession de son duché, voulut conquérir Saint-Malo. Il y parvint par un blocus sévère qui empêchait les vivres d'entrer dans la ville, et en coupant l'aqueduc qui conduisait par-dessous les sables du port, l'eau dans la ville. Il leur reprit alors les privilèges que son père leur avait accordés.

Mais les Malouins n'étaient pas hommes à se laisser reprendre ainsi leurs franchises. De même qu'ils s'étaient donnés au roi Charles V, ils se donnèrent au roi Charles VI, et débâtèrent sous ce nouveau patronage par équiper une flotte avec

laquelle ils ravagèrent les côtes d'Angleterre.

Le 25 octobre 1415, l'heure fatale d'Azincourt sonna. La France faillit être perdue. Le duc de Bretagne y gagna Saint-Malo, dont les habitants le reçurent avec des étendards semés d'hermine et des robes blanches.

Alors l'Angleterre victorieuse étendit sa domination sur toute la France ; son pavillon flottait sur Notre-Dame et sur toutes les forteresses normandes. Seules, au sommet du Mont-Saint-Michel, les trois fleurs de lys protestaient contre notre défaite. Une flotte bloquait la vaillante citadelle. Le cardinal évêque Guillaume de Montfort arma la flotte anglaise ; quoique inférieures en grandeur et en nombre, les nef malouines prirent corps à corps les navires anglais. La lutte fut ardente et désespérée ; les vaisseaux anglais furent pris à l'abordage, les équipages égorgés, la déroute complète. A ce cri de victoire des Malouins, la France abattue releva sa tête étonnée et respira. Elle croyait que tout était mort de ce côté de son territoire ; quant à la garnison du Mont-Saint-Michel, elle reçut d'amples secours d'hommes et de vivres.

Charles VII sortit un instant à la nouvelle de cette victoire, de sa léthargie amoureuse, et le 6 août 1425, il rendit un édit par lequel les vaisseaux malouins furent exemptés pendant trois ans de toutes les impositions anciennes et nouvelles dans les pays soumis à la couronne.

Ces franchises furent doublées par François Ier de Bretagne, qui défendit à son fermier général de percevoir des droits de port et de havre et de ne prendre ni exiger aucune autre contribution que celles accordées par les ducs pour l'entretien du capitaine et des fortifications de la place.

En 1466, dans l'intention de rétablir la population de Paris, diminuée pendant les guerres du Bien public, Louis XI prit pour modèle les franchises et les immunités de la ville de Saint-Malo, et les appliqua à Paris.

En 1492, presque en même temps que Christophe Colomb découvrait l'Amérique, les Malouins, de concert avec les Dieppois et les Biscadiens, découvraient Terre-Neuve et quelques côtes du Bas-Canada. Les Basques la nomment *Baccalaos*, de

Henri II succède à son père et se brouille avec Edouard VI. Il prend la plume et écrit aux Malouins "à ce qu'au plus tôt ils s'équipent, se jettent à la mer, courent sus et fassent le pis qu'ils pourront aux Anglais, leur promettant "qu'ils ne seront tenus de rendre prises qu'ils feront, ni payer aucune dime ni autre droit."

Une nouvelle voie de commerce était ouverte à travers l'Atlantique par le Portugais Cabral. C'était le Brésil ! Les vaisseaux malouins jalonnent aussitôt cette route.

Les Malouins continuaient de faire grand commerce à Terre-Neuve. En 1560 ils reçurent une lettre de François II qui venait de succéder à son père. Par cette lettre, il leur était défendu d'envoyer aucun navire à la pêche, parce que l'on craignait l'évasion des calvinistes ; mais les vaisseaux malouins furent chargés en manière de dédommagement de faire bonne garde sur les côtes pour barrer le passage aux calvinistes d'Anjou, qui, alarmés par la sentence de mort portée contre le prince de Condé, affluaient sur les côtes de Bretagne pour passer en Angleterre.

Tandis que les Malouins catholiques croisaient devant les côtes de Bretagne pour empêcher les huguenots de passer en Angleterre, les Malouins calvinistes faisaient partie de l'expédition que l'amiral Coligny envoyait dans la Floride sous le commandement du capitaine Ribault.

La bataille de Jarnac gagnée par le duc d'Anjou, donne une paix momentanée à la France. Charles IX profite de ce moment de repos et visite la Bretagne. Guillaume de Rezé, évêque de Saint-Malo, l'accompagne, et c'est la seule fois que le digne prélat vint dans sa ville épiscopale ; les Malouins viennent au-devant de Charles IX en habits de fête, armés d'arquebuses, et précédés de quatre cents enfants. Le lendemain, jour de la Fête-Dieu, le roi se rend à la cathédrale et accompagne les processions. Puis, à partir de midi, un combat naval est donné pour distraire Sa Majesté, qui, comblée de présents, s'en retourne par Cancale et Dol.

Ce n'est point le tout ; l'année suivante, les habitants de Saint-Malo apprennent que Sa Majesté très chrétienne a de grands embarras pécuniaires.

Ils se font donner le chiffre de la dette royale et la paient. Voilà des sujets comme on n'en voit plus !

Le massacre de la Saint-Barthélemy se passe, mais les Malouins refusent d'y prendre part, et pas un calviniste n'est tué à Saint-Malo. Mais lorsque, l'année suivante, il s'agit de reprendre Belle-Isle sur les anglais et les huguenots français, ils s'arment, s'équipent à leurs frais et chassent Montgommery au prix du sang de soixante des leurs.

Les Malouins se firent ligueurs avec la même ardeur qu'ils mettaient à tout ce qu'ils faisaient. Aussi, lorsqu'ils apprirent que Henri III était tué et que le roi de France s'appelait Henri IV, la ville accueillit ce double événement avec un morne silence. Le gouverneur du château, M. Desfontaines, seul exprima le désir de se soumettre à un roi hérétique. Aussitôt les Malouins s'armèrent et la ville se barriçada, jurant que ville et habitants ne se soumettraient que quand Dieu aurait donné à la France un roi catholique.

Mais aussitôt que Henri IV eut abjuré, ayant appris que, faute d'argent, il ne pouvait venir en Bretagne

soumettre le duc Mercœur, ils s'engagèrent à fournir au roi autant de canons, de poudre, de boulets et d'argent qu'il en exigerait d'eux ; et ils entrèrent pour douze mille écus dans les frais de l'expédition.

Et cependant, c'étaient les mêmes hommes qui venaient d'assassiner le gouverneur du château, Desfontaines, parce que, trahissant leurs intérêts, à ce qu'ils prétendaient, il avait dit que si Henri IV voulait entrer dans la ville, il le recevrait au château, et que, de là, il saurait bien lui faire ouvrir les portes.

Mais, nous l'avons dit, aussitôt l'abjuration de Henri IV, les Malouins deviennent ses plus zélés partisans et commencent une guerre d'extermination contre les garnisons de la Ligue, qu'ils avaient jusqu'alors approvisionnés.

Aussi Henri IV leur écrivit-il qu'ils étaient les *entremetteurs de la plus légitime, franche et loyale navigation qui pût être désirée*, et intervint-il près d'Elizabeth contre les pirates anglais.

Ne pas confondre corsaires avec pirates. Saint-Malo était déjà une puissance maritime lorsque le 17^e siècle commença.

En 1601, deux de leurs navires, le *Croissant* et le *Corbin*, doublèrent le cap de Bonne-Espérance, se rendant aux Indes Orientales.

En 1603, trois autres navires partaient pour aller au trafic et découvrir des terres du Canada et pays adjacents.

En 1607, le comte de Choisy, neveu du duc de Montmorency, chargé de faire une expédition de circumnavigation avec une flotte de cinq navires l'*Archange*, le *Choisy*, l'*Affection*, l'*Esprit* et l'*Ange*, arma sa division à Saint-Malo, tenant les Malouins pour les meilleurs marins qu'il pût trouver.

A peine l'assassinat de Henri IV eut-il fait monter Louis XIII sur le trône, qu'il s'empresse de confirmer aux Malouins tous les privilèges qu'ils tiennent de son père et fait armer deux de ses navires en guerre pour protéger les équipages des vaisseaux malouins durant la pêche de Terre-Neuve.

C'est encore à ces fidèles Malouins que s'adressa Richelieu lorsqu'il décida le siège de La Rochelle qui alimentait et soutenait les huguenots ; lui fallait une armée navale qui pût se mesurer avec celle de Buckingham. Il n'avait que trente-quatre baleiniers ; les Malouins lui en amenèrent vingt-deux.



là le nom de *baccalat*, donné à la morue en Italie, en Espagne et dans tout le côté sud de la France.

En 1505, la princesse Anne, fille de François II, qui fut fiancée à sept ans à ce prince de Galles que fit étrangler son oncle Gloucester, et qui épousa successivement deux rois de France, Charles VIII et Louis XII, fit une courte apparition à Saint-Malo. Elle continua le château commencé, malgré l'opposition des gens du chapitre, et pour prouver le peu de cas qu'elle faisait de cette opposition, elle fit graver sur une des tours de la forteresse regardant la ville, ce défi jeté à ses adversaires :

"Quié en groingne ! Ainsi sera. C'est mon plaisir."

La même année où les Malouins obtenaient une maison de ville, c'est-à-dire la liberté de se gouverner eux-mêmes, Jacques-Cartier, le Christophe Colomb du Canada, naissait. Le premier, il rapporta à Saint-Malo ce précieux poisson, lequel compose à lui seul tout un commerce qui enrichit le tiers de l'Europe.

A partir de ce moment, les Malouins sont de toutes les expéditions : ils suivent Charles Quint en Afrique, lorsqu'il va rétablir sur son trône Muley-Hassen, roi de Tunis, et arment pour aller aux grandes Indes à la suite des Portugais.

Ce fut un Malouin, l'archidiacre Ebrard, qui osa porter et remettre à Henri VIII la sentence d'excommunication que Paul VIII avait lancée contre lui.

La guerre de 1512 se déclara entre la France et l'Angleterre ; cette guerre se fit avec acharnement. Les Malouins, ayant à leur tête M. de Bouille, vont attaquer les Anglais qui commençaient à s'installer sur l'île de Cezembre, en taillent en pièces une partie, et forcent l'autre à s'embarquer.

Arrive François Ier de France, et avec lui, la guerre espagnole ; à qui s'adresse-t-il pour renforcer la flotte de l'amiral Annebaud ?—Aux Malouins, dont il noie les bâtiments.

Plusieurs capitaines refusent de se joindre à l'amiral ; mais c'est pour aller jusqu'au limites des mers connues, faire pour leur compte la guerre à l'Espagne. C'est ainsi qu'une partie de la flotte de Charles-Quint, revenant d'Amérique, fut enlevée par les navires malouins et bretons qui étaient allés croiser jusque dans le golfe du Mexique.

Une population de huit mille habitants, une petite ville, un petit port avaient fait presque autant, à eux seuls, que le reste de la France.

Richelieu meurt. Mazarin lui succède. En 1649, le gouvernement fait embarquer, sur les navires de Saint-Malo allant au Canada, un grand nombre de jeunes filles pour peupler la nouvelle colonie; chacune, en arrivant trouva un époux, et quinze jours après leur arrivée, pas une ne restait à marier, et toutes avaient apporté en dot à leur mari un bœuf, une vache, un cochon, une truie, un coq, une poule, deux barils de viande salée, quelques armes et onze écus.

La valeur des hommes de Saint-Malo était si connue que le vaisseau-amiral avait coutume de recruter son équipage parmi les Malouins. Cette coutume, Louis XIV la convertit en loi.

La marine malouine se composait alors de cent cinquante navires: soixante au-dessous de 100 tonneaux, et quatre-vingt-dix de 100 tonneaux à 400.

C'est à ce moment que les grands hommes de mer commencent à se faire jour. De 1672 à 1700 il faut inscrire dans les annales malouines les noms, si brillants autrefois, si obscurs aujourd'hui, de Saurais-Dufresne, de la Bellière-Lefevre, des Gouin de Beauchêne, le premier Malouin qui doubla le cap Horn, d'Alain Porrière, de Legour, du sieur de Fontaine, de Louis-Paul Danican, du sieur de la Cité, de Joseph Danican, d'Athanase le Jolif, de Belle-Isle de Pépin, de François Fosart, de la Vilanglamate, de Thomas de Minimes, d'Etienne Piednoir, de Joseph Gravy, de Jacques Porcher, de Josselin Gardin, de Noël, des Authons, de Nicolas de Géraldin, de Nicolas Arson et de Duguay-Trouin. Beaucoup de ces étoiles se sont éteintes ou ont pâli; une reste, brillante comme Jupiter; c'est Duguay-Trouin.

En 1704, pendant la guerre de la succession, si désastreuse pour la France, Saint-Malo fit quatre-vingt-neuf prises dont la vente produisit deux millions quatre cent vingt-deux mille six cent cinquante livres deux deniers. Elle ouvre le commerce de Moka, fonde les comptoirs de Surate, de Calicut et de Pondichéry; fait la conquête de Rio-Janeiro, prend possession de l'île Maurice, qui reçoit le nom d'Île-de-France; agrandit la ville, l'entoure de remparts, et, à la mort de Duguay-Trouin, met au jour son équivalent, Mahé de la Bourdonnais, qui gouverna les îles de France et de Bourbon et répara les défaites que nous avons éprouvées en Asie.

Sous les guerres fatales du règne de Louis XV, guerres qui furent terminées par le honteux traité de 1763, Saint-Malo souffrit énormément dans son commerce. Malgré les espérances qu'offrait le nouveau règne de Louis XVI, la prospérité alla toujours baissant, et dans la tempête révolutionnaire de 1794 et de 1795, fut complètement anéantie; à la fin de 95, il ne lui restait que deux ou trois caboteurs et point de corsaires.

En 1790, Saint-Servan, jusque-là le faubourg de Saint-Malo, s'en était séparé et lui avait enlevé la moitié de sa population.

Enfin vers le mois de juin 1795, le départ du proconsul le Carpentier ayant laissé respirer Saint-Malo, on put mettre à la mer cinq petits corsaires; de 1796 à 1797, le nombre s'éleva à trente. Mais plusieurs n'étaient armés que d'espingoles et de fusils. L'année suivante, les Malouins armèrent vingt-huit nouveaux corsaires. Ce chiffre de bâtiments fut maintenu jusqu'à la paix de 1801 avec l'Angleterre.

Mais cette paix, on l'a vu, n'avait duré qu'un instant, et, dès 1803, les hostilités avaient recommencé avec un acharnement qui témoignait de la vieille haine que les deux peuples avaient l'un pour l'autre.

Les héros de cette période furent les Lemême, les Lejolif, les Tréhouard et les Surcouf.

LE RÉGICIDE.

DAMIENS (1757).

Suite.

On avait, dès les premiers jours de l'information, décrété d'arrestation les parents de Damiens qui habitaient Paris, et on faisait rechercher, dans les différents endroits où avait habité l'assassin, les personnes qui s'étaient trouvées en rapport avec lui. Le 15 janvier, le roi, par lettres patentes, ordonna l'instruction du procès en la grand'chambre du parlement, la procédure de la prévôté de Versailles validée au préalable. Le 17, les lettres patentes furent apportées en la grand'chambre et enregistrées. L'instruction du procès fut confiée à Remi-Charles de Meaupeou, premier président, à Mathieu François Molé, second président, aux conseillers Sever et Denis-Louis Pasquier, ces deux derniers nommés rapporteurs.

Le 17, l'ordre fut donné de transférer Damiens à la Conciergerie de Paris. Un gros détachement du régiment des gardes françaises fut commandé pour l'escorter; des piquets de soldats furent échelonnés sur la route, et il fut expressément défendu de se mettre aux fenêtres, dans les rues de Versailles ou des villages étagés sur la route, pour voir passer ce grand criminel. Damiens, tout brisé de sa torture, fut placé sur un matelas dans une large voiture à quatre chevaux, et le sinistre cortège arriva à Paris dans la nuit du 18. A deux heures du matin, l'assassin était écroué dans la tour de Montgommery, dans cette même chambre de la Conciergerie où avait été Ravallac.

Des précautions extraordinaires furent prises pour la garde du régicide. A l'extérieur, comme si on avait craint un mouvement du dehors, on avait établi en diagonale une forte palissade qui prenait de l'escalier du Mai à un autre escalier, et dans laquelle s'ouvraient deux poternes. Au bout de la palissade, un corps de cent hommes, relevés toutes les vingt-quatre heures, fournissait une garde pour l'intérieur, des sentinelles nombreuses et des patrouilles multipliées. Dans le bas de la tour de Montgommery était un autre petit corps de garde. De distance en distance, sur l'escalier de la tour, des sentinelles étaient placées au-dessous et au-dessus du premier étage ou était située la chambre de Damiens.

Cette chambre historique mérite une description particulière. Elle était ronde, avait douze pieds en tous sens, et n'était éclairée que par deux meurtrières de huit pouces de large sur trois pieds de haut. Ces étroites ouvertures étaient, par surcroît de précaution, garnie d'une double rangée de barreaux de fer, et n'étaient fermées que par des châssis postiches de papier huilé. Il n'y avait dans la chambre aucun moyen de faire du feu; mais le corps de garde placé au-dessous et fortement échauffé y entretenait une température assez élevée, que rendait encore plus supportable, malgré le froid rigoureux, les lumières nombreuses continuellement allumées dans la cellule. Il avait même fallu remplacer les puantes chandelles qui y viciaient l'air respirable par des bougies.

C'est là qu'était couché Damiens, car ses blessures ne lui eussent pas permis de se tenir debout. On avait disposé à six pouces du sol une estrade matelassée, dont le dossier à crémaillère s'élevait et s'abaissait à volonté. Sur ce lit de camp on avait attaché le prisonnier au moyen de bandes de cuir de Hongrie, larges et épaisses, qui s'attachaient à onze anneaux scellés dans le sol. L'assemblage de ces courroies prenait et fixait les épaules, enlaçait les bras et ne laissait aux mains de liberté que pour porter les aliments à la bouche. La curieuse gravure que nous donnons ici, et qui est le fac-similé d'une estampe du temps, montre les complications cruellement ingénieuses de ce système de liens, qui semble imaginé par un géôlier de Lilliput, cherchant à prévenir une évasion de Gulliver.

Le régicide, ainsi ficelé et empaqueté, resta soixante-six jours dans cette position atroce, veillé du reste jour et nuit par

quatre sergents des gardes, pris parmi douze sous-officiers choisis qui se relevaient de quatre heures en quatre heures, et dont le corps de garde était établi dans la chambre au-dessus.

Damiens, au reste, était attentivement soigné par le médecin et le chirurgien ordinaire du parlement, Boyer et Foubert, qui le visitaient trois fois par jour et faisaient tous les matins rapport au premier président. Un officier de la bouche ordonnait et faisait apprêter la nourriture, d'après les prescriptions quotidiennes du médecin; un chirurgien, qui couchait dans la prison, avait charge d'examiner et d'essayer tous les aliments. Pour éviter que les membres ne contractassent aucune de leur inflammatoire, ou ne s'écorchassent dans la position gênée où on les tenait d'habitude, on avait étendu au-dessous un large tapis de peau. Enfin, quatre soldats infirmiers complétaient le service, et veillaient le prisonnier pendant les rares moments où on le levait pour des besoins indispensables.

Les interrogatoires commencèrent le 18 janvier, pour ne clore que le 17 mars suivant; il y eut plusieurs séances de quatre à sept heures. Les réponses du prisonnier ne mirent sur la trace d'aucune complicité sérieuse. L'instruction ne trouva rien non plus. Plusieurs fois on crut être sur la trace d'un complot, et ce complot imaginaire s'évanouissait toujours.

La rumeur publique fit, par exemple, connaître un fait qui parut tout d'abord assez grave. Un inconnu aurait, dans les derniers jours de décembre 1756, averti le comte de Zaluski, grand référendaire de Pologne, qu'il avait à lui faire des révélations de grande conséquence, touchant la sûreté du royaume et la personne du roi. Le grand référendaire aurait méprisé cet avis, et, la veille même du crime, c'est-à-dire le 4 janvier 1757, ce même inconnu serait de nouveau venu demander au grand référendaire s'il avait averti qui de droit, ajoutant qu'il n'y avait pas de temps à perdre, et qu'on pourrait bien se repentir de ne pas l'avoir écouté.

Tout cela était vrai, et le 5 janvier, quand le bruit de l'assassinat se répandit, le comte de Zaluski, se reprochant sa négligence, crut de son devoir de raconter au moins ce qui lui était arrivé. On alla à la source de cet avis étrange, et les juges cherchèrent à en découvrir l'auteur. On pensa enfin à un vieil abbé de la chapelle, dont c'était la manie de colporter ses visions sans fondement et ses prédictions sinistres. Déjà, plus d'une fois, il avait mis l'autorité sur le qui-vive par des imaginations de ce genre, et on avait fini par n'en plus tenir compte. L'abbé fut mandé et confronté avec le grand référendaire par le prince de Conti. Le comte de Zaluski reconnut aussitôt son donneur d'avis.

Il n'y avait donc rien de sérieux dans tout cela.

L'instruction suivie du côté de la famille et des connaissances de Damiens ne fournit, pour l'explication du crime, d'autres faits que ceux que nous avons rapportés. On retrouva seulement, dès le 22 janvier, dans la maison Ripaudelly, où la femme de Damiens était en service, un sac caché sous le manteau de la cheminée et contenant 1,206 livres en louis et doubles louis. C'était Damiens qui, dans sa dernière visite, avait caché là cette somme, à l'insu de sa femme et de sa fille. Cet argent était le reste du vol fait à Michel.

L'instruction en bon chemin, on s'occupait de régler le procès à l'extraordinaire, c'est-à-dire d'ordonner le récolement et la confrontation des témoins. L'ordonnance intervint le 17 février, les princes et pairs, les quatre maîtres des requêtes, les présidents honoraires et les conseillers de la grand'chambre ayant, au préalable, entendu communication de toutes les procédures faites.

Les récolements et confrontations furent achevés le 17 mars. Puis, les procédures ayant été communiquées au procureur général, qui donna ses conclusions définitives cachetées, on s'ajourna pour procéder à la visite du procès, c'est-à-dire à la lecture, qui prit trois séances, de la totalité des pièces et procédures.

(A continuer.)

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les commissaires nommés pour la Construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'il sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour quatre autres Sections de la ligne.

La Section No. 13 sera dans la Province de Québec et s'étendra à partir de l'extrémité Est de la Section No. 8 jusqu'à la Station 906 près du Lac Malfait, formant un parcours d'environ 20 milles.

La Section No. 14 sera dans la Province de Québec et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 13 jusqu'à la Station 543, un point entre l'embouchure de la Rivière Amqui et le petit Lac Matapédia, formant un parcours d'environ 22 milles.

La Section No. 15 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 9 jusqu'à la Station 639, à peu près à mille à l'Est de la traverse de la Rivière Nepesiguit, formant un parcours d'environ 12 milles et un dixième.

La Section No. 16 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 15 jusqu'à l'extrémité Ouest de la Section No. 10, formant un parcours d'environ 18 milles.

Les Contrats pour les susdites Sections devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet 1872.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public qu'ayant annulé les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4, ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour de nouveaux Contrats pour ces mêmes Sections.

La Section No. 3 est dans la Province de Nouveau-Brunswick, et s'étend à partir de la Station 370, environ deux milles au Sud de la Rivière Restigouche, jusqu'à la Station 190, environ 2,000 pieds au Sud de la Rivière à l'Anquille, près de Dalhousie, formant un parcours d'environ 24 milles.

La Section No. 4 est dans la Province de la Nouvelle-Ecosse et s'étend à partir de la Station 230 sur les Hauts de l'Amherst jusqu'à la Station 0, sur les Hauts de l'Amherst, environ un mille au Nord de la Rivière Phillips, formant un parcours d'environ 27 milles.

Les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4 devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet, 1871.

Les plans et profils ainsi que le Devis et les Stipulations du Contrat seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, et aux Bureaux des Commissaires, à Toronto, Québec, Rimouski, Dalhousie, Newcastle, St. Jean, et Halifax, le et après le DIX MARS prochain, et les Soumissions cachetées, adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, et inscrites "Soumissions," seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P. M., lundi, le 4 Avril 1870.

Des cautions pour l'exécution complète du Contrat devront signer la Soumission.

A. WALSH, ED. B. CHANDLER, C. J. BRYDGES, A. W. McLELLAN, Commissaires.

Bureau des Commissaires, Ottawa, 26 Janvier 1870

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND ET FILS,

12 & 14 RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

Cet Etablissement est constamment du mieux assorti en Livres d'Histoire, de Littérature, de Théologie, de Droit, de Médecine, de Sciences diverses, de Classiques Français, Latin, Grec etc., etc. Les maisons d'Education trouveront à cette Librairie toute espèce de Livres et Fournitures d'Écoles à des prix qui défient toute concurrence.

C. T. DORION, HORLOGER ET BIJOUTIER, No. 86 RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

LEGGO & Cie., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STERÉOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS.

Bureau: No. 10, Place d'Armes. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. MONTREAL.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

DÉPARTEMENT DES DOUANES. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 17 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES.

AVIS est par les présentes donné que SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL a ce jour, nommé le Secrétaire d'Etat pour les Provinces, "Surintendant-Général des Affaires des Sauvages," ayant l'administration de toutes les affaires se rapportant aux tribus Indiennes. C'est pourquoi toutes communications se rattachant aux Affaires Indiennes, doivent être à l'avenir adressées à l'Hon. Secrétaire d'Etat pour les Provinces.

JOSEPH HOWE, Secrétaire d'Etat pour les Provinces, Surintendant-Général des Affaires Indiennes.

ATTENTION!!!

L'Opinion Publique est en vente chez les personnes dont les noms suivent:

- Jean Baptiste Ethier, épicier, (coin des rues Montcalm et Mignonne.) Louis Carle, épicier, (coin des rues Visitation et Robin.) Jean Baptiste Lepine, épicier, (coin des rues Beaudry et Mignonne.) Joseph N. Duhamel, épicier, (coin des rues Lagachetière et Visitation.) Téléspore Germain, épicier, (coin des rues Durham et Dorchester.) Olivier Lorange, épicier, (coin des rues Sydenham et Dorchester.) M. Robert, barbier, (Carré Papineau.) J. G. Davie, épicier, (coin des rues Ste. Marie et Fullum.) Victor Hainault, épicier, (coin des rues Craig et DeSalaberry.) Richard Renaud, marchand de tabac, (No. 10, Carré Chaboulez.) Pierre Imbleau, épicier, (262, rue des Seigneurs.) Stephen Smith, libraire, (No. 9, rue Lamontagne.) Joseph Lorange, épicier, (coin des rues Montcalm et Dorchester.)

MUSIQUE.

M. J. B. LABELLE a l'honneur d'annoncer au public qu'il continuera ses Leçons en Musique Instrumentale (ORGUE, PIANO, HARPE et GUITARE). Instruction sera donnée soit chez lui, soit chez les élèves. Termes modérés. S'adresser, M. LABELLE, Bureau de "L'Opinion Publique," 10, Place d'Armes.

L. P. DUFRESNE, MARCHAND DE Montres en or et en argent, Bijouteries, etc. 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL. MONTRES ET BIJOUTERIES RÉPARÉES ET GRAVÉES

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an PAR NUMÉRO..... 10 Centimes

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal reçoivent leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Éditeur. Les remises d'argent pour un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centimes la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE: 10-PLACE D'ARMES-10 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319-RUE ST. ANTOINE-319

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & Co.

ABONNEMENT.....\$2.50 par an aux États-Unis..... 3.00 Par numéro..... 5 Centimes Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES.....10 Centimes la ligne 1re fois 5 Centimes "2me" fois

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.

FRAIS DE POSTE-ATTENTION!

Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centimes par trois mois, payable d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de centimes qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.